

La citoyenneté européenne a toujours la cote auprès des Marocains

Ils sont plus de 400.000 à avoir jeté leur dévolu sur la nationalité d'un pays de l'UE



Le conseil provincial élargi de l'USFP à Rabat décide la tenue du Congrès provincial USFP/Rabat en avril prochain

Abdelhamid Jmahri appelle à une réforme des lois électorales pour que les règles du jeu politique soient claires

Page 2

En Toute Piété

Blocage C'est à qui mieux mieux



Par Mohamed Benarbia

On a bien l'impression d'avoir affaire à un gouvernement qui fait du blocage une priorité. A peine parvient-on à débloquer ce qu'un ministre s'était appliqué à bloquer qu'un autre fait des siennes cherchant obstinément à démontrer qu'il est plus bloqueur que son collègue bloqueur. Et pendant ce temps, c'est tout un pays qui boit la tasse.

Qu'est-ce que l'on n'a pas vécu comme semaines entières et de longs mois jalonnés de grèves, de sit-in et de manifestations... Au grand dam d'élèves désarçonnés et de parents déconcertés !

Le « non » ministériel qui se faisait... obstinément têtù, qui se voulait... résolument déterminé à fini par s'effriter. Comme si de rien n'était !

On a alors vite fait d'accoucher de mesurées palliatives en improvisant quelques séances d'un trop hypothétique rattrapage, avant de décider de zapper tout bonnement toute une bonne partie du programme.

Formation, enseignement et autre éducation passés à la trappe.

Au suivant ! Et à un échelon supérieur cette fois, l'enseignement supérieur en l'occurrence. C'est chez nos toubibs en herbe que le satané blocage a élu domicile.

Le ministre Miraoui, comme son nom l'indique, dit « oui » à sa réforme mais tout en affichant un « non » cinglant à l'encontre du « non » catégorique des principaux concernés. Et le bras de fer de se poursuivre avec son lot de grèves, de sit-in et autres manifestations. Et avec surtout le spectre d'une année blanche. Comme si notre pays, économiquement et socialement, pouvait se le permettre !

Outre le soutien légitime des parents de ces étudiants en médecine qui ne veulent pas d'une formation au rabais, bon nombre de professionnels de la santé les assurent également de leur solidarité.

Monsieur le ministre ! En ce mois de piété, tâchez d'ajouter un autre « oui » à votre nom et si ça vous dit plus de sel dans votre bol de harira.

On est bien en plein Ramadan. Maudit soit Iblis. Amen.

Le conseil provincial élargi de l'USFP à Rabat décide la tenue du Congrès provincial USFP/Rabat en avril prochain

Abdelhamid Jmahri appelle à une réforme des lois électorales pour que les règles du jeu politique soient claires

Actualité

Le conseil provincial élargi de l'USFP à Rabat a décidé la tenue du Congrès provincial USFP/Rabat en avril prochain.

Au début des travaux de ce conseil, tenu récemment sous l'égide du secrétariat régional du parti, El Hassane Lachgar a mis l'accent, dans une brève allocution, sur les préparatifs pour les congrès provinciaux de la région de Rabat-Salé-Kénitra et l'importance de leur organisation pour que le parti puisse remplir ses rôles politiques et sociaux.

Pour sa part, Abdelatif Chantit, secrétaire provincial du parti à Rabat, a passé en revue la situation organisationnelle dans la province de Rabat, les perspectives de l'action future et la mobilisation en vue de la tenue du Congrès provincial.

De son côté, Abdelhamid Jmahri, membre du Bureau politique, a tiré à boulets rouges sur l'hégémonie politique qu'exerce le gouvernement actuel.

Selon lui, le pays fait face à un dilemme politique majeur consistant en « le changement de la fonction des élections, et c'est là où réside le danger », notant dans le même contexte que les élections doivent être l'expression de l'élargissement de la participation démocratique et de la représentation politique, mais c'est le contraire qui s'est produit en raison de l'utilisation de l'argent sale, de l'influence des lobbies qui y sont associés et des centres de pouvoir agissant hors la loi comme les gangs de trafiquants...

Abdelhamid Jmahri a également précisé que la clôture du champ politique contribue à la dépréciation, voire à la mort de la politique et des instances de médiation, ce qui empêche les expressions de la société d'évoluer dans la bonne direction et ouvre largement la voie à d'autres faux pouvoirs pour exercer leur hégémonie comme ceux de l'argent et de la drogue.



« Là où règne l'hégémonie politique, il y a érosion de la politique, ce qui constitue un danger pour la démocratie et le pays ».

Concernant la Cause nationale, le membre du Bureau politique a affirmé que tant que cette question sera sur la table, le Maroc poursuivra la bataille de libération et que ce dossier ne sera clos que lorsqu'il le sera au sein des Nations unies.

Selon lui, même si le Maroc a réalisé des percées diplomatiques ces dernières années, cette question doit être résolue une fois pour toutes à l'ONU.

Abdelhamid Jmahri a passé en revue la chronologie des événements historiques qu'a connus la Cause nationale aux Nations unies, notamment l'enterrement définitif du mythe du référendum depuis 2007, année où le Maroc a proposé le plan d'autonomie qui bénéficie d'un fort soutien international.

Il a rappelé que le Maroc a été récemment élu président du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies, au moment où ses ennemis manœuvraient pour adopter une résolution onusienne contre lui.

Il a, par ailleurs, qualifié la révision du Code de la famille de dossier vital et de véritable test pour les forces de la modernité et du progrès face à celles conservatrices de tout bord, rappelant ce qui s'est passé en 2004 lorsque le Code de la famille a été modifié, ce qui a attisé des conflits et des divisions au sein de la société.

Abdelhamid Jmahri s'est dit surpris par la position adoptée par le gouvernement et les partis de la majorité concernant le débat autour de la révision du Code de la famille, soulignant l'incapacité majeure de l'Exécutif à mettre en œuvre les consensus, notamment en ce qui concerne le Code de la famille et l'Etat social.

Il a relevé plusieurs indicateurs qui menacent l'Etat social, comme le taux élevé du chômage qui atteint 13,7%, outre le dossier des retraites et la manière de gestion du dialogue social et son institutionnalisation, car ce dialogue est une composante essentielle des consensus sur lesquels se construit l'Etat social.

Le membre du Bureau politique a estimé que l'USFP est le seul parti ayant une vision pour l'Etat avant et après 2011, et a une offre politique claire, affirmant que les récents meetings du Premier secrétaire du parti de la Rose ont mis l'accent sur la nécessité de la réforme, indiquant que l'USFP œuvre à la création d'un front social d'opposition pour faire face à l'hégémonie politique.

Abdelhamid Jmahri a également appelé à une réforme des lois électorales pour que les règles du jeu politique soient claires lors des prochaines échéances électorales.



La citoyenneté européenne a toujours la cote auprès des Marocains

Ils sont plus de 400.000 à avoir jeté leur dévolu sur la nationalité d'un pays de l'UE

Les Marocains continuent d'être les premiers bénéficiaires de la citoyenneté européenne. Au cours des cinq dernières années, 401.800 Marocains sont devenus citoyens d'un pays de l'UE. Ils étaient 112.700 à devenir citoyens de l'UE en 2022, soit 11,3% du total. Ce nombre a été de 67.200 en 2018 avant de passer à 66.800 en 2019 puis à 68.900 en 2020, selon des statistiques du site Schengen-VisaInfo.

Hausse

Ce dernier indique que l'Espagne est le premier pays à accorder la citoyenneté européenne aux Marocains avec 49,2% du total, suivie par l'Italie (27,5%) et la France (14,3%). La Belgique arrive en 4ème position (4,3%). A noter que près d'un million de personnes ont obtenu la citoyenneté dans l'un des Etats membres de l'Union européenne en 2022, ce qui contribue à une croissance de 0,2% de la population totale de l'UE. « Il s'agit du plus grand nombre de citoyennetés accordées par les Etats de l'UE en un an, étant donné qu'environ 826.800 personnes ont obtenu la citoyenneté en 2021, 730.700 en 2020 et 706.400 en 2019. Il s'agit également d'une augmentation de 19,7% par rapport à l'année précédente », précise le site SchengenVisaInfo. Et de souligner que « 87% de ceux qui ont obtenu la citoyenneté d'un pays de l'UE en 2022 étaient d'anciens citoyens de pays tiers, tandis que le reste appartenait à un autre pays de l'UE, principalement la Roumanie. Dans le même temps, la Roumanie avait également le taux de naturalisation le plus élevé parmi les pays de l'UE ».

En 2022, la Roumanie a enregistré le taux de naturalisation le plus élevé parmi les pays de l'UE, avec 26,8 citoyennetés accordées pour 100 résidents non nationaux suivie par la Suède (10,6), les Pays-Bas (4,4) et l'Italie (4,2).

Concernant le pays de l'UE ayant accueilli le plus grand nombre de nouveaux citoyens en 2022, l'Italie est en tête de liste avec une part de 22% du total, suivie par l'Espagne (18%) et l'Allemagne (17%). Ces trois pays ont connu la plus forte augmentation sur un an, tandis que la France, les Pays-Bas et le Portugal ont enregistré les plus fortes baisses.

Pragmatisme

Pour Said Machak, enseignant-chercheur à l'Université Sidi Mohamed Ben Abdellah de Fès et spécialiste de droit international sur la migration, la ruée des Marocains sur la citoyenneté européenne trouve son explication dans des raisons purement pragmatiques. Selon lui, la naturalisation leur permet de bénéficier des mêmes droits et acquis que les nationaux et d'être dispensés de certaines procédures juridiques et de documents administratifs en relation avec le pays d'origine.

Notre interlocuteur nous a expliqué, en outre, que cette ruée sur la citoyenneté européenne ne signifie en aucun cas le renoncement des Marocains à leur nationalité



d'origine. « Toute interprétation indiquant que les Marocains renoncent à leur nationalité d'origine est illogique et non scientifique puisqu'il n'y a pas d'indices qui confirment cela », a-t-il observé. Et de poursuivre : « La naturalisation dans le cas des Marocains renvoie à l'idée d'un lien purement juridique qui relie ces derniers aux pays d'accueil. Autrement dit, il s'agit d'une appartenance juridique et politique à la population constitutive d'un Etat et non d'une nationalité culturelle ou sociologique ».

Nationalité et citoyenneté

En effet, Maxime Tandonnet, dans l'ouvrage : « Droit des étrangers et de l'accès à la nationalité (2019) », définit la nationalité comme « l'appartenance juridique d'une personne à la population constitutive d'un Etat. Elle se présente comme un droit fondamental reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'Homme dans son article 15 : « Tout individu a droit à une nationalité. Nul ne peut être arbitrairement privé de son droit à la nationalité ni du droit à changer de nationalité ».

Concernant la nationalité et la citoyenneté, il précise que ces deux notions ne doivent pas être confondues. Selon lui, « la nationalité est le lien juridique entre une personne et la communauté nationale, impliquant des droits et des devoirs; la citoyenneté définit la participation à la vie politique du pays et donc l'accès au droit de vote ». Et de noter que « traditionnellement en France, les deux notions sont confondues : le droit de vote s'attache à la nationalité. Pourtant, ce lien s'est distendu au cours des dernières années. Les étrangers communautaires, donc n'ayant pas la nationalité française, bénéficient du droit de vote aux élections locales

et aux élections du Parlement européen. Dans quelques pays européens, aux Pays-Bas en Belgique, en Espagne, les étrangers non communautaires disposent eux aussi du droit de vote aux élections locales. Nationalité et citoyenneté sont alors partiellement dissociées. L'Union européenne a créé une citoyenneté européenne, un droit de participation à la vie politique de l'Union européenne qui transcende les diverses nationalités européennes ».

Accroissement

Examinant les pays ayant accordé leur nationalité aux ressortissants marocains, Said Machak estime qu'il s'agit des pays d'accueil classiques où se trouve une importante communauté marocaine. Il juge normale la forte présence des Marocains sur la liste des naturalisés de ces pays. En effet, plus de 10.000 enfants marocains ont acquis la nationalité espagnole en 2019, selon des données officielles publiées par l'Institut national espagnol des statistiques. Et ils étaient 4.190 à déposer leurs dossiers d'acquisition de la nationalité belge jusqu'en octobre 2019 contre 4.586 en 2018, selon l'agence fédérale belge des statistiques, Statbel.

Une tendance à la hausse que confirment – comme c'était le cas pour les années précédentes – les chiffres de l'Office des statistiques de l'Union européenne (Eurostat) publiés en mars 2019. Selon ces derniers, le principal groupe de nouveaux citoyens dans les Etats membres de l'Union européenne en 2017 était constitué de Marocains (67.900, soit 8,2% des octrois de nationalité), suivis des Albanais (58.900, soit 7,1%), des Indiens (31.600, soit 3,8%), des Turcs (29.900, soit 3,6%) et des Pakistanais (23.100, soit 2,8%).

Par rapport à 2016, le nombre de citoyens marocains ayant obtenu la nationalité

de l'un des Etats membres de l'UE a baissé de 33%. La majorité des Marocains ont acquis la nationalité italienne (33%), espagnole (25%) ou française (25%), tandis que la majorité des Albanais ont obtenu la nationalité grecque (51%) ou italienne (46%). La majorité des Indiens (52%) ont reçu la nationalité britannique, environ la moitié des Turcs ont obtenu la nationalité allemande (50%) et près de la moitié des Pakistanais ont obtenu la nationalité britannique (45%).

Des données datant de 2009 ont révélé que les Marocains avaient accaparé la plus grande partie des nationalités européennes octroyées lors de cette année avec 59.900 naturalisations sur un total de 776.000, soit 7,7%, devançant ainsi les Turcs (51.000) et les Indiens (31.100). La France a été classée comme le premier pays à octroyer sa nationalité à des Marocains avec une part de 19% sur les 136.000 naturalisations accordées en 2009. Les Algériens étaient la deuxième communauté à bénéficier de l'acquisition de la nationalité française après les Marocains.

La Belgique a, de son côté, attribué 24,2% de ses passeports en 2009 à des Marocains. Idem pour les Pays-Bas qui ont octroyé 18,5% des naturalisations à nos compatriotes. En Italie, les Marocains se contentent de la deuxième place derrière les Albanais avec 15,3% et de 8,4% en Espagne derrière les Equatoriens et les Colombiens.

La France naturalise plus que les pays de tradition de droit du sang (l'Allemagne 1,1% et surtout l'Autriche 0,6%). Au regard de sa population totale, la France (0,13%), comme l'Allemagne, est proche de la moyenne des pays européens (0,16%). La Belgique, l'Espagne et l'Italie sont légèrement au-dessus. La Suède naturalise nettement plus (0,78%) tandis que l'Autriche naturalise peu (0,10%).

Hassan Bentaleb

Le Conseil européen des Oulémas marocains

Un programme riche pour accompagner les MRE durant le Ramadan

Le Conseil européen des Oulémas marocains (CEOM) a mis en place un programme riche et diversifié pour assurer l'encadrement religieux et l'accompagnement spirituel des Marocains d'Europe, durant le mois sacré du Ramadan.

Le Conseil veille ainsi à sensibiliser et informer sur les préceptes véridiques de l'islam et répondre aux questions des membres de la communauté marocaine installée en Europe sur les différentes pratiques religieuses liées au mois du jeûne. Compte tenu de l'importance de ce mois sacré pour les Marocains d'Europe, qui doivent s'acquiescer de leurs obligations religieuses dans un contexte social et culturel différent de celui du pays d'origine, le CEOM, basé à Bruxelles, s'emploie à accompagner cette communauté à travers des actions de sensibilisation et une pédagogie qui renforcent leur attachement aux constantes du modèle marocain de la religiosité, basé sur les valeurs de modération et du juste milieu.

Grâce à ses membres installés dans les différents pays européens, le Conseil procède à l'encadrement des fidèles marocains, en prodiguant des Douros de prédication et d'orientation, en assurant l'imamat des prières et des Tarawih et en organisant plusieurs activités pour les jeunes, dont des conférences touchant aux différents aspects de la vie sociale et religieuse des musulmans en Europe, ainsi que des activités favorisant leur ouverture et leur intégration dans les pays d'accueil.

Dans une interview accordée à la MAP,



le directeur exécutif du CEOM, Abdelkrim Berramdane, a indiqué que le Ramadan revêt une grande importance pour le Conseil, qui accueille ce mois béni avec un programme riche d'activités, que ce soit les actions de terrain dans les mosquées et les associations islamiques culturelles et de charité, ou les contenus multimédias élaborés et diffusés à cette occasion sur le site web du CEOM et sur les réseaux sociaux.

A cet égard, il a relevé que le Conseil met à profit son site web et ses pages sur les réseaux sociaux pour diffuser les contenus d'encadrement religieux qu'il produit et atteindre ainsi le plus grand nombre de Mar-

cains d'Europe.

De même, le CEOM dispose d'une longue expérience en matière de coopération avec les mosquées, associations et institutions marocaines dans les pays d'Europe, ce qui permet d'ouvrir de nombreuses opportunités de collaboration pour l'organisation d'activités ramadanesques variées et pertinentes, a-t-il affirmé.

M. Berramdane a aussi souligné que les activités menées sous la supervision du Conseil sont ouvertes à tous les musulmans sans exception, sachant que "les mosquées marocaines représentent la majorité des lieux de culte musulmans en Europe et sont ou-

vertes à tous les fidèles sans distinction aucune", ajoutant que "le discours religieux promu par le CEOM est fondé sur les constantes du modèle marocain de religiosité connu pour sa modération et sa tolérance, ce qui fait que les activités du Conseil sont bien accueillies par tous".

Chaque Ramadan, le Conseil constate une forte interaction des membres de la communauté marocaine résidant en Europe, comme en témoigne la grande affluence pour les causeries religieuses prodiguées par les Oulémas membres du CEOM et le nombre élevé des questions reçues de la part des fidèles sur plusieurs thématiques liées à la religion et à la vie quotidienne, a-t-il dit.

Par ailleurs, le Conseil organise, chaque année à l'occasion du mois béni, une activité spéciale, à savoir le grand Iftar du Ramadan, qui se tient en présence de personnalités politiques et diplomatiques, ainsi que des responsables des institutions religieuses, sans oublier les intervenants dans le domaine religieux tels les préposés aux mosquées et les acteurs associatifs, entre autres, a poursuivi M. Berramdane.

Il a, de même, attiré l'attention sur certains défis auxquels fait face le CEOM, qui n'arrive pas toujours à couvrir l'ensemble du territoire européen, où la demande en matière d'encadrement religieux ne cesse d'augmenter, exprimant l'espoir d'être à la hauteur des attentes et d'arriver, dans le futur, à répondre aux besoins de l'ensemble de la communauté marocaine établie en Europe sur le plan spirituel.

Ouverture à New York de la 68^{ème} session de la Commission de la condition de la femme avec la participation du Maroc

La 68^{ème} session de la Commission de la condition de la femme (CSW68) s'est ouverte, lundi au siège de l'ONU à New York, avec la participation du Maroc, représentée par la ministre de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille, Aawatif Hayar.

Tenue en format hybride, la 68^{ème} session de la Commission se focalise cette année sur le thème "Accélérer la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles en s'attaquant à la pauvreté et en renforçant les institutions et le financement dans une perspective d'égalité entre les hommes et les femmes".

La Commission de la condition de la femme des Nations Unies est le principal organe intergouvernemental mondial dédié exclusivement à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. La CSW est une commission fonctionnelle du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) créée en vertu de la résolution 11 du Conseil du 21 juin 1946.

Intervenant à cette occasion, le Secrétaire général des Nations Unies, Antonio Guterres, a évoqué l'impact "dévastateur" dont souffrent les femmes et les filles à cause des conflits et des crises qui se multiplient dans le monde.

Relevant que malgré les énormes progrès réalisés au fil des années, le patriarcat "est loin d'être vaincu", M. Guterres a noté que ce phénomène est en train de "regagner du terrain".

Pour lui, l'accélération de la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles

se passe notamment par un financement suffisant et des politiques adéquates.

"Les budgets et les politiques doivent suivre, avec des objectifs ambitieux pour la participation des femmes et des investissements urgents dans la consolidation de la paix des femmes", a-t-il préconisé.

Evoquant la "menace" que représentent les nouvelles technologies notamment l'Intelligence artificielle sur les droits des femmes, le haut responsable onusien a souligné que les algorithmes dominés par les hommes pourraient littéralement programmer les inégalités dans des activités allant de la planification urbaine aux évaluations de crédit en passant par l'imagerie médicale.

"Il est temps que les gouvernements, la société civile et les Silicon Valleys du monde entier se joignent à un effort massif pour réduire la fracture numérique entre les sexes et garantir aux femmes un rôle décisionnel dans la technologie numérique à tous les niveaux", a insisté M. Guterres.

La présente session de la Commission de la condition de la femme (11-22 mars) sera marquée notamment par une discussion générale, des tables rondes ministérielles et des événements interactifs et parallèles.

Participent à cet événement, des représentants des États membres, des entités des Nations Unies et des organisations non gouvernementales accréditées par l'ECOSOC (ONG) de toutes les régions du monde.

Les débats passeront au crible les mesures et les investissements qui pourront mettre fin à la pauvreté des femmes et faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes.

Rejet de la demande d'annulation de l'arrêté d'expulsion au Maroc de l'imam Hassan Iquioussen

Le tribunal administratif de Paris a rejeté lundi la demande de l'imam marocain Hassan Iquioussen qui voulait faire annuler son arrêté d'expulsion, une décision dont le ministre de l'Intérieur français Gérald Darmanin avait fait en 2022 un symbole de la lutte du gouvernement contre les "discours séparatistes".

Le tribunal indique dans un communiqué "rejet(er) la demande de M. Iquioussen visant l'annulation de la décision d'expulsion prise par le ministre de l'Intérieur le 29 juillet 2022", jugeant que l'imam "a commis des actes répétés de provocation explicite et délictueuse à la discrimination, à la haine ou à la violence envers les juifs, les femmes et les non-musulmans".

Ces actes justifient, selon le tribunal, "son expulsion, en dépit de ses attaches familiales en France, où il réside depuis sa naissance".

M. Iquioussen "respectera la décision du tribunal dont la motivation très à charge ne peut néanmoins manquer d'inquiéter, ne répondant à aucun des arguments soulevés par le requérant, retenant des propos anciens de plus de dix à vingt ans, refusant toute mise en contexte et faisant référence de manière inédite à des notes blanches très sérieusement contestées", a réagi dans une déclaration transmise à l'AFP l'avocate de l'imam,

Me Lucie Simon. L'avocate a précisé que son client allait faire appel de cette décision. Fin juillet 2022, le ministre de l'Intérieur avait annoncé l'expulsion de M. Iquioussen, prédicateur du Nord fiché S (pour sûreté de l'Etat) par les services de renseignement.

L'arrêté signé par le ministre lui reprochait "un discours prosélyte émaillé de propos incitant à la haine et à la discrimination et porteur d'une vision de l'islam contraire aux valeurs de la République". Mais l'imam était introuvable au moment où l'arrêté d'expulsion avait été validé par le Conseil d'Etat le 31 août 2022. Il avait fui en Belgique avant d'y être interpellé, puis expulsé vers le Maroc en janvier 2023.

Le 26 février, le tribunal administratif, qui avait suspendu en urgence début août 2022 l'expulsion, a étudié l'affaire sur le fond, un recours en excès de pouvoir dans lequel le requérant de 59 ans demande notamment un titre de séjour.

Il a été question lors de l'audience de savoir si les propos et vidéos de Hassan Iquioussen, entre 2003 et 2019, portaient ou non atteinte à la sûreté de l'Etat.

Le ministre de l'Intérieur a estimé que l'arrêté d'expulsion était justifié par la réitération sur plusieurs années d'un "discours systématique", "sans nuance" et antisémite.



A Gaza, un début de ramadan sous le signe de la guerre



La population de Gaza s'est rassemblée "sans joie" lundi soir pour une première rupture quotidienne du jeûne en ce début de ramadan marqué cette année par la menace d'une famine et les raids aériens, au sixième mois d'une guerre dévastatrice entre Israël et le Hamas palestinien.

Si dans une grande partie du monde musulman ce mois sacré du jeûne est signe de célébrations, avec de copieux repas en famille le soir, les Palestiniens de Gaza n'ont cette année pas le cœur à la fête.

"Ce ramadan n'a pas le goût d'un ramadan. Il a plutôt le goût du sang, de la misère, de la séparation et de l'oppression", lance Oum Mohammed Abou

Matar, Palestinienne qui fait cuire des pains pitas dans un four de fortune au feu nourri par des bouts de carton glanés ici ou là.

"Nous ne ressentons pas la joie du ramadan, nous l'avons perdue parce que l'occupation nous a déplacés et a détruit nos maisons. Regardez les gens qui vivent dans des tentes (...) Nous souffrons beaucoup. Ce ramadan est très différent de ceux des années précédentes", renchérit Mohammad al-Masry, déplacé à Rafah, ville jouxtant la frontière égyptienne où s'entassent plus de la moitié des 2,4 millions de Gazaouis.

Sur place, à Rafah, des familles ont pu se réunir devant des plats de riz garnis d'un petit morceau de viande. Dans le nord du territoire, "plus de 2.000 employés des services de santé ne sont pas en mesure de trouver de quoi manger pour rompre le jeûne", a affirmé le ministère de la Santé du Hamas, qui a d'ailleurs fait état d'enfants morts de malnutrition et de déshydratation ces derniers jours.

"Le temps presse" pour éviter la famine dans le nord de la bande de Gaza "en proie à une catastrophe humanitaire" faute d'aide alimentaire suffisante, a alerté la cheffe du Programme alimentaire mondial (PAM), Cindy McCain.

Le patron de l'ONU Antonio Guterres s'est dit "atterré que le conflit se poursuive à Gaza pendant le mois sacré" du ramadan. D'intenses pourparlers ces dernières semaines visaient à parvenir, avant cette échéance, à une trêve entre Israël et le Hamas assortie de libérations

d'otages israéliens détenus à Gaza, de prisonniers palestiniens écroués en Israël et de l'afflux d'aide pour la population assiégée.

L'aide internationale, contrôlée par Israël, n'entre qu'au compte-gouttes dans la bande de Gaza dévastée, où les besoins sont de loin supérieurs à ceux d'avant la guerre, selon l'ONU.

Au cours des derniers jours, différents pays ont largué de l'aide au dessus de la bande de Gaza. Un navire de l'ONG espagnole Open Arms chargé de 200 tonnes de vivres attend de quitter Chypre dans le cadre d'un couloir maritime que l'Union européenne et des pays comme les Etats-Unis et les Emirats arabes unis veulent mettre en place.

"Le programme se déroule comme prévu, le bateau va bientôt partir" du port de Larnaca, à environ 370 kilomètres des côtes de Gaza, a indiqué lundi le gouvernement chypriote. Un navire militaire américain a parallèlement quitté samedi les Etats-Unis avec le matériel nécessaire à la construction d'une jetée pour débarquer les cargaisons d'aide, qui pourrait prendre jusqu'à 60 jours.

Mais l'envoi d'aide par mer et les parachutages par plusieurs pays, devenus quotidiens ces derniers jours, ne peuvent se substituer à la voie terrestre, martèle l'ONU.

Cette guerre a été déclenchée par une attaque sanglante du Hamas en Israël le 7 octobre qui a fait quelque 1.160 morts, essentiellement civils, selon un décompte de l'AFP basé sur des chiffres officiels.

En représailles, Israël a juré "d'annéantir" le Hamas, mouvement islamiste au pouvoir depuis 2007 dans la bande de Gaza, et lancé une vaste opération qui a fait 31.112 morts, en majorité des civils, selon le ministère de la Santé du Hamas.

Lundi, l'armée a annoncé une frappe aérienne dans la nuit de samedi à dimanche contre le N.2 de la branche armée du Hamas, Marwan Issa, dans le centre de la bande de Gaza, sans pouvoir dire s'il avait été tué.

"Nous les aurons tous", a lancé le Premier ministre Benjamin Netanyahu en parlant des autres chefs du mouvement palestinien.

Le président américain Joe Biden, de plus en plus frustré par son allié israélien, et critiqué dans les rangs de ses électeurs démocrates pour son soutien jusque-là indéfectible à la politique menée par Israël, a eu des mots inhabituellement durs ce weekend pour Benjamin Netanyahu disant qu'il "fait plus de mal que de bien à Israël".

"Nous sommes en accord sur les objectifs principaux, mais nous avons des désaccords sur les moyens de parvenir à ces objectifs", a déclaré lundi Benjamin Netanyahu à la chaîne américaine Fox, ajoutant que la perception d'un désaccord entre Israël et les Etats-Unis "n'aidait pas" l'Etat hébreu dans sa guerre contre le Hamas.

Si Benjamin Netanyahu répète que l'armée israélienne est sur la voie d'une "victoire totale", le bureau qui coordonne l'ensemble des agences américaines de renseignement (ODNI) a suggéré dans un rapport rendu public lundi que "Israël sera probablement confronté pendant les années à venir à une résistance armée du Hamas" tout en soulignant les risques d'escalade régionale impliquant notamment le Hezbollah libanais.

Dans la nuit, des frappes aériennes israéliennes ont ciblé le secteur de Baalbek, bastion du Hezbollah dans l'est du Liban, à une centaine de km de la frontière, deuxième raid israélien dans cette région depuis le début des échanges de tirs transfrontaliers provoqués par la guerre à Gaza.



Nous ne ressentons pas la joie du ramadan, nous l'avons perdue parce que l'occupation nous a déplacés et a détruit nos maisons (...) Nous souffrons beaucoup

Pas près d'un accord pour une trêve

Israël et le mouvement islamiste palestinien Hamas ne sont pas près de parvenir à un accord sur une trêve dans la bande de Gaza et la libération des otages, a déclaré mardi le porte-parole du ministère des Affaires étrangères du Qatar, pays médiateur.

"Nous ne sommes pas près d'un accord, ce qui signifie que nous ne voyons pas les deux parties converger vers un langage susceptible de résoudre le désaccord actuel sur la mise en oeuvre d'un accord", a déclaré Majed al-Ansari lors d'une conférence de presse, ajoutant que les pourparlers entre les parties se poursuivaient, après un peu plus de cinq mois depuis le début de la guerre entre Israël et le Hamas.

Des volontaires russes pro-Ukraine attaquent des régions frontalières en Russie

Des volontaires russes combattant pour l'Ukraine ont dit s'être infiltrés mardi en Russie pour mener des attaques terrestres contre des régions frontalières, que l'armée de Moscou a assuré avoir repoussées, après des frappes de drones ukrainiennes sur de multiples régions.

Ces attaques interviennent à trois jours du début de la présidentielle russe, qui doit voir triompher Vladimir Poutine, en l'absence de toute opposition.

"Nous avons traversé la frontière", a affirmé dans la matinée l'unité baptisée Légion Liberté de la Russie sur Telegram, en publiant un vidéo sur laquelle on peut voir trois véhicules blindés rouler dans le noir sur un chemin de campagne.

Peu après, l'unité a affirmé avoir "détruit" un blindé russe dans le village Tiotkino de la région de Koursk, située à l'est de l'Ukraine.

L'armée russe a déclaré avoir repoussé dans la nuit et la matinée de multiples attaques depuis l'Ukraine, assurant avoir empêché toute percée en territoire russe.

Les forces armées "ont fait échouer une tentative du régime de Kiev d'effectuer une percée sur le territoire de la Russie dans les régions de Belgorod et Koursk", a indiqué le ministère de la Défense.

Le gouverneur russe de la région de Koursk, Roman Starovoït, a confirmé l'attaque et fait état d'un blessé léger, niant cependant toute "percée" des assaillants.

Une unité, appelée le bataillon Sibir, a évoqué des "combats acharnés" en Russie et appelé les Russes à ignorer l'élection présidentielle des 15-16-17 mars.

"On ne peut changer les choses pour le mieux que les armes à la main", a-t-elle indiqué, qualifiant le scrutin de fiction.

Cette incursion armée survient après une importante attaque de drones ukrainiens en Russie dans la nuit de lundi à mardi, notamment sur deux sites énergétiques qui ont été ravagés par des incendies, dont l'un à des centaines de kilomètres du front.

Le porte-parole du Kremlin, Dmitri Peskov, a assuré mardi que les militaires russes faisaient "le nécessaire" pour lutter contre toutes les at-



taques ukrainiennes.

Confronté depuis deux ans à l'invasion russe, Kiev attaque régulièrement des régions russes à l'aide de drones, mais les incursions ukrainiennes menées par des citoyens russes sont très rares.

L'Ukraine, qui est visée tous les jours depuis plus de deux ans par les missiles, les roquettes et les drones russes, réplique régulièrement.

Selon les autorités russes, des drones ukrainiens ont visé notamment Orel et Kstovo, deux villes russes situées respectivement à quelque 160 km et à 800 km de la frontière ukrainienne, y incendiant des dépôts énergétiques.

Le ministère russe de la Défense a lui affirmé avoir abattu 25 appareils ukrainiens dans la région de Moscou (2), de Léningrad (1), ainsi que dans celles de Belgorod (1), et de Koursk (1) et de Briansk (1), toutes trois frontalières de l'Ukraine.

Dans la zone industrielle de Kstovo, dans la région russe de Nijni Novgorod, une raffinerie de pétrole a pris feu selon le gouverneur régio-

nal, Gleb Nikitine. L'incendie a ensuite été maîtrisé, d'après l'agence d'Etat Tass.

La raffinerie qui appartient au géant pétrolier russe Loukoïl est l'un des plus grands producteurs de carburant en Russie, selon des informations disponibles sur son site officiel.

Le gouverneur de la région d'Orel, Andréï Klytchkov, a lui aussi annoncé qu'un complexe de carburant avait été attaqué et que les pompiers là aussi étaient "sur les lieux".

Selon un responsable des services de secours cité par l'agence Ria Novosti, un réservoir contenant des produits pétroliers a pris feu.

A 07H00 GMT (10H00 locale), M. Klytchkov a assuré que l'incendie avait été circonscrit et que la "situation était entièrement sous contrôle".

Des drones ukrainiens ont également attaqué dans la nuit de lundi à mardi la région russe de Belgorod, frontalière de l'Ukraine, sans faire de blessé, mais en endommageant une ligne électrique, et privant d'électricité sept communes, selon le gouverneur régional, Viatcheslav Gladkov.

La région de Belgorod a également été la cible de frappes ukrainiennes qui ont visé mardi matin le district de Graïvoron et la ville de Chebekino où une femme a été blessée, selon M. Gladkov.

Un drone a été abattu mardi matin à Kirinchi, dans la région de Léningrad, située près de Saint-Petersbourg, à plusieurs centaines de kilomètres de l'Ukraine, selon le gouverneur local Alexandre Drozdenko.

Enfin, la marine ukrainienne a revendiqué mardi la destruction d'un "poste de commandement" russe installé sur un pétrolier échoué sur l'isthme de Kinbourn, en mer Noire, près de l'estuaire du fleuve Dnipr. Le navire servait aussi de "plate-forme de lancement" de petits drones sur la région de Kherson, a précisé la marine.

Depuis l'été dernier, l'armée ukrainienne a multiplié les attaques de drones contre la Russie, frappant de plus en plus en profondeur. Si la plupart des appareils sont abattus, régulièrement des cibles, notamment énergétiques et industriels, sont touchées.

Le principal parti d'opposition thaïlandais menacé de dissolution

La commission électorale thaïlandaise a annoncé mardi qu'elle demanderait à la Cour constitutionnelle de dissoudre le parti d'opposition Move Forward Party (MFP), arrivé en tête des législatives de mai dernier avec un programme de réformes, notamment de la législation sur la lèse-majesté.

La commission a indiqué dans un communiqué avoir décidé à "l'unanimité" de demander cette dissolution, en raison de la promesse de campagne faite par le parti d'assouplir cette législation, très sévère.

"Ce qui s'est passé aujourd'hui, ce n'est pas ce que nous souhaitons (...), mais ce n'est pas une surprise", a réagi le porte-parole du MFP, Parit Wacharasindhu.

"Personne ne doit en conclure que la MFP a été dissous, tant que la décision n'a pas été rendue", a-t-il défendu devant la presse. Et "personne ne doit penser que la dissolution d'un parti est normale, quel que soit le parti concerné", a-t-il ajouté.

Le MFP a bouleversé l'ordre politique

thaïlandais lors des élections législatives de mai.

La percée de cette formation réformatrice a réveillé de vieilles divisions en Thaïlande, où le pouvoir reste aux mains des élites économiques et militaires attachées au roi, en dépit de l'aspiration au changement exprimée dans les urnes par les nouvelles générations.

Le parti, incarné par Pita Limjaroenrat, personnalité télévisuelle qui détonne sur la scène politique thaïlandaise, est le seul dans le pays à évoquer ouvertement une réforme de la loi sur la lèse-majesté.

Cette législation, considérée comme l'une des plus sévères au monde, expose les accusés à de lourdes peines pour un champ très large de délits. Elle peut s'appliquer pour des actions commises à l'extérieur du royaume.

Le programme du MFP prône plus largement une refonte des institutions et la fin de certains monopoles familiaux qui dominent des secteurs économiques du pays,

avançant que la Thaïlande stagne depuis le coup d'Etat des généraux de 2014.

Face à son succès électoral, ses adversaires ont formé une coalition hétéroclite pour l'exclure du pouvoir, soulignant la dangerosité selon eux de Move Forward pour la monarchie.

La décision de la commission électorale fait suite à un jugement rendu fin janvier par la Cour constitutionnelle du royaume.

Elle avait estimé que la volonté du parti de réformer la législation sur la lèse-majesté équivalait à une tentative de renversement de la monarchie, et lui avait ordonné de retirer ce projet de son programme.

Les juges n'avaient pas prononcé de sanction explicite, mais au lendemain de cette décision de justice, deux requêtes avaient été déposées auprès de la commission électorale pour demander la dissolution du parti.

"La commission électorale a examiné la requête et accepte à l'unanimité de demander la dissolution du parti Move Forward à

la Cour constitutionnelle", a-t-elle indiqué mardi dans un communiqué.

Il n'y a pas de délai fixé pour la décision de la Cour, mais dans une précédente affaire, elle s'était prononcée quelques mois après la demande de la commission électorale.

Selon des groupes de défense des droits humains, la lèse-majesté, connue en Thaïlande comme l'article "112", a été détournée pour étouffer toute contestation dans la foulée des manifestations pro-démocratie de 2020 et 2021.

Ils affirment que la législation sur la diffamation envers la royauté et d'autres lois sont interprétées de manière si large qu'elles sont devenues un outil pour cibler la dissidence.

Mi-janvier, un tribunal avait condamné en appel un activiste à 50 ans de prison pour une série de publications sur Facebook jugées diffamatoires envers le roi Maha Vajiralongkorn et sa famille, une peine record.

Economie

Adhésion à la Chambre africaine de commerce et de services des entrepreneurs subsahariens de l'ASLEM



Bénéficiaire de la possibilité de participer à des initiatives stratégiques et de l'opportunité de tisser des liens solides avec d'autres leaders du monde de l'entrepreneuriat



Des entrepreneurs subsahariens, lauréats des écoles et universités marocaines, ont adhéré à la Chambre africaine de commerce et de services (CACS) lors d'une rencontre tenue récemment à Casablanca.

« Votre présence renforce notre engagement collectif, envers le développement économique et la croissance mutuelle », a déclaré le président de la Chambre africaine de commerce et de services (CACS), Faouzi Abdelmounaim, en s'adressant à ces derniers.

En intégrant la Chambre africaine de commerce et de services, « vous devenez un acteur clé dans notre mission commune de stimuler l'innovation, d'encourager les collaborations fructueuses et de favoriser un environnement propice aux affaires », a-t-il indiqué dans son allocution de bienvenue.

Concrètement, « vous bénéficierez d'un accès privilégié à nos événements exclusifs, de la possibilité de participer à des initiatives stratégiques et de l'opportunité de tisser des liens solides avec d'autres leaders du monde de l'entrepreneuriat », a expliqué le président du CACS.

Il a, par la suite, invité les nouveaux membres à explorer toutes les possibilités offertes par la Chambre africaine de commerce et de services et à participer activement à ses activités, affirmant qu'« ensemble, nous pourrions renforcer nos initiatives respectives et contribuer, de manière significative, à la croissance économique de notre communauté ».

Faire de nos belles institutions, un pont et un hub à destination des économies africaines

Prenant à son tour la parole, le président de l'Association des lauréats étrangers au Maroc (ASLEM), Doucouré Makan, a d'abord exprimé sa reconnaissance à la Chambre africaine et à son président « pour leur détermination et volonté de s'inscrire dans le long terme pour la promotion de l'entrepreneuriat en Afrique. Et de faire de nos belles institutions, un pont et un hub à destination des économies africaines dans leur totalité ».

Par la suite, il a affirmé que « nous nous sommes mobilisés ici pour porter un message fort : Nous, les chefs d'entreprise subsahariens, voulons adhérer à un

réseau d'affaires marocain et international capable de promouvoir et de développer nos projets commerciaux liant le Maroc et nos pays respectifs ».

S'adressant à la trentaine d'entrepreneurs de divers secteurs qui l'accompagnent, ce dernier a indiqué que « par cette action, les entrepreneurs subsahariens deviennent membres invités de la Chambre africaine de commerce et de services. Il s'agit d'un statut particulier qui nous permettra d'accéder et de participer à tous les événements organisés par la Chambre africaine ».

Concrètement, a-t-il expliqué, « nous bénéficierons du réseau de la Chambre africaine, de la mise en relation, BtoB Business, de la participation au sein des Commissions thématiques : formation et capital humain, financement, santé, culture, entrepreneuriat et nouvelles technologies ».

S'inscrivant dans le cadre d'une convention de partenariat signée en novembre 2021 entre l'ASLEM et la Chambre africaine, sous le parrainage de l'ambassadeur-directeur général de l'Agence marocaine de coopération internationale (AMCI), S. E.

M. Mohamed Methqal, cette rencontre s'est ouverte par un panel de discussion sur le thème « L'entrepreneuriat en Afrique : Innover, entreprendre, prospérer ».

Animé par Jamal Belharch (CEO de DEO Conseil), Mounir Ferram (président de la Commission Formation et capital humain de la CACS), Mouad Elharrami (AMCI), Ghisse Ontsira (doctorant, entrepreneur, conférencier et public speaker) et Gueck Beyeth (fondateur et manager du cabinet Axis Coach), ce panel s'était fixé comme objectif de « nous enrichir d'idées et de réflexions qui seront de véritables leviers à l'épanouissement de l'acte d'entreprendre et de prendre et de générer de la valeur, comme l'a relevé Faouzi Abdelmounaim assurant à cette occasion que la Chambre de commerce est un réseau dynamique où les idées s'échangent, les opportunités émergent et les succès se partagent. Il est important de noter que cette rencontre a été organisée par la CACS dont la vocation est de tisser des liens d'affaires entre nos membres et d'ériger des ponts commerciaux entre le Maroc et leurs différents pays

d'origine, en partenariat avec l'AMCI et l'ASLEM.

Et que d'autres rencontres sur les thématiques variées dans d'autres villes marocaines, seront co-organisées avec la Chambre africaine au profit des entrepreneurs subsahariens pour les doter d'outils et astuces de maîtrise du marché marocain et le développement, au niveau continental, de leur offre de produits et services, a annoncé le président de l'ASLEM.

A souligner que les missions les plus importantes de la Chambre africaine consistent à promouvoir les relations commerciales et industrielles entre les acteurs économiques marocains et ceux des autres pays africains; favoriser l'implantation et le développement des entreprises marocaines dans les autres pays africains, et inversement; renforcer la compétitivité des entreprises, membres de la CACS, à travers la formation, le renforcement capacitaire, le conseil, l'incubation et l'accélération des start-up ainsi que développer le potentiel international des entreprises africaines en général, et marocaines en particulier, rappelle-t-on.

Alain Bouithy

L'ONEE renforce et sécurise l'alimentation en eau potable de la ville de Taounate et des communes avoisinantes

L'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE) a procédé, le 13 février 2024, à la mise en production du projet d'extension de la station de traitement de Taounate à partir du barrage Sahla, visant le renforcement et la sécurisation de l'alimentation en eau potable de la ville de Taounate et des communes avoisinantes.

D'un coût global d'environ 76 millions de dirhams, financé avec la participation de la Banque Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW), ce projet comprend les travaux d'extension de la station de pompage d'eau brute et de la station de traitement existante pour un débit nominal supplémentaire de 8.640 m³ par jour, permettant de porter la capacité de production de la station actuelle à 12.960 m³ par jour,

ainsi que le renforcement de la station de pompage d'eau traitée, indique l'ONEE dans un communiqué.

Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre du Programme national d'approvisionnement en eau Potable et d'irrigation (PNAEPI) 2020-2027 dont la convention a été signée le 13 janvier 2020 devant Sa Majesté le Roi Mohammed VI, permettra de satisfaire les besoins en eau potable de la ville de Taounate et les communes avoisinantes à l'horizon 2030, bénéficiant à une population globale de plus de 149.000 habitants, précise-t-on.

Il contribuera également à l'amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires et à l'accompagnement du développement socioéconomique de cette région, conclut la même source.

Maroc : Plus de 2,1 millions de touristes à fin février dernier

Le nombre de touristes ayant visité le Maroc durant les deux premiers mois de 2024 s'est élevé à plus de 2,1 millions de personnes, en croissance de 14% comparativement à la même période un an auparavant, selon le ministère du Tourisme, de l'Artisanat, de l'Economie sociale et solidaire.

"Les efforts déployés pour promouvoir les destinations et améliorer leur accessibilité continuent de porter leurs fruits. En 2024, le tourisme marocain maintient sa voie vers l'atteinte des objectifs de la feuille de route, enregistrant 1,1 million d'arrivées en février, soit une hausse significative de 18% par rapport à février 2023. Ainsi, durant les deux premiers mois de cette année, plus de 2,1 millions de touristes ont visité le Maroc, marquant une croissance de 14% par rapport à la même période de 2023", indique le ministère dans une brève sur les arrivées touristiques.

Au cœur de ces performances, le ministère note une contribution plus marquée des touristes étrangers, représentant 53% des arrivées, tandis que les Marocains résidant à l'étranger (MRE) constituent 47%.

D'après la même source, cette tendance ascendante témoigne de l'attrait continu du Maroc et de la pertinence des efforts déployés dans la promotion et l'aérien, conformément à la feuille de route 2023-2026 du tourisme.

Classement international ASQ/ACI

L'aéroport international Marrakech-Menara remporte trois prix

L'aéroport international Marrakech-Menara a raflé trois prix selon le classement international ASQ/ACI (Airport Service Quality) pour l'année 2023, annoncé lundi par le Conseil international des aéroports (ACI).

L'aéroport de la Cité ocre a obtenu le prix du "Meilleur aéroport en Afrique de sa catégorie", le prix de "L'Aéroport d'Afrique où le parcours est le plus facile" et le prix de "L'Aéroport le plus propre d'Afrique", fait savoir l'Office national des aéroports (ONDA) dans un communiqué, notant que ces distinctions sont basées sur le vote des passagers évaluant la qualité du service aéroportuaire dans différentes régions du monde.

En sus de l'aéroport Marrakech-Menara, l'aéroport Casablanca Mohammed V, précise la même source, s'est vu décerner cinq prix, et ce dans la catégorie des aéroports accueillant entre 5 et 15 millions de passagers par an, rapporte la MAP.

Il s'agit des prix du meilleur aéroport en Afrique de sa catégorie, du prix de l'aéroport avec le personnel le plus dévoué d'Afrique, du prix de l'aéroport d'Afrique où le parcours est le plus facile, du prix de l'aéroport le plus agréable d'Afrique et du prix de l'aéroport le plus propre d'Afrique.

Ces distinctions sont attribuées chaque année par l'ACI aux meilleurs aéroports selon les enquêtes ASQ "Airport Service Quality", qui évaluent la satisfaction des passagers à travers divers indicateurs, relève l'ONDA.

Les enquêtes menées par l'ACI dans le cadre de ce programme évaluent une gamme étendue d'indicateurs pertinents couvrant l'intégralité de l'expérience des passagers, incluant les services offerts, les temps d'attente, la courtoisie du personnel et la propreté des installations. L'objectif principal est de mesurer la satisfaction des passagers, de comprendre leurs attentes et de comparer les performances des aéro-

ports avec d'autres participants au programme ASQ à l'échelle internationale.

L'enquête ASQ pour l'année 2023 a été réalisée par le sondage d'environ 600.000 passagers, à travers plus de 400 aéroports de par le monde. Pour les aéroports Casablanca Mohammed V et Marrakech Menara, plus de 2.900 passagers ont été sondés tout au long de l'année 2023, précise la même source.

Ces récompenses témoignent de l'engagement constant des équipes de l'ONDA et de leurs partenaires à répondre aux besoins croissants des passagers. Elles'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des services, conforme au plan de transformation "Envol 25" de l'ONDA.

L'ONDA recevra ces trophées lors du "Customer Experience Global Summit and Exhibition" qui aura lieu à Atlanta, aux Etats-Unis, du 23 au 26 septembre 2024.

L'ONDA fait part de son engagement

constant et résolu à hisser la qualité des services aéroportuaires à un niveau d'excellence supérieur permettant d'offrir une expérience passagers optimale à même d'accompagner les grandes échéances de notre pays, notamment celles liées à l'organisation de la Coupe d'Afrique 2025 et la Coupe du monde 2030.

Le Conseil international des aéroports (ACI) est une organisation internationale qui regroupe plus de 1.950 aéroports internationaux dans 185 pays, réalisant presque 80% du trafic mondial.

L'ASQ est le seul programme mondial qui réalise des enquêtes auprès des passagers à l'aéroport le jour de leur voyage. Le programme fournit environ 600.000 enquêtes individuelles réalisées dans 400 aéroports. Chaque aéroport utilise exactement la même enquête, ce qui crée une base de données de l'industrie permettant aux aéroports de se comparer à d'autres dans le monde entier.

Immobilier : L'indice des prix des actifs en hausse de 0,6% en 2023

L'indice des prix des actifs immobiliers (IPAI) ressort en hausse de 0,6% sur l'ensemble de l'année 2023 comparativement à l'année précédente, selon Bank Al-Maghrib (BAM) et l'Agence nationale de la conservation foncière du cadastre et de la cartographie (ANCFCC).

Cette appréciation des prix est attribuable aux augmentations de 1,5% des prix des terrains et de 1,8% de ceux des biens à usage professionnel, indiquent BAM et l'ANCFCC dans leur récente note sur l'IPAI et la tendance globale du marché immobilier, notant que les prix des biens résidentiels ont, en revanche, quasiment stagné.

Pour ce qui est du nombre de ventes, il a enregistré un accroissement de 5,1% en 2023, résultat des hausses de 6,3% des ventes des biens résidentiels, de 5,8% de celles des biens à usage professionnel et de 0,3% de celles des terrains, précise la même source.

En détail, rapporte la MAP, les prix du résidentiel ont augmenté de 0,6%, résultat de la hausse de 0,8% des prix des appartements et de 1% de ceux des maisons et de la baisse de 2,1% des prix des villas. Pour ce qui est des transactions, leur nombre a affiché un repli de 4,8%, reflétant des diminutions de 4,3% pour les appartements, de

10,7% pour les maisons et de 11,9% pour les villas.

En glissement annuel, les prix du foncier se sont appréciés de 2,1% et le nombre de transactions a progressé de 1,6%.

Concernant les prix des biens à usage professionnel, ils ont baissé de 0,4%, avec un recul de 3,6% pour les bureaux et une hausse de 0,4% pour les locaux commerciaux. Pour leur part, les transactions ont affiché une progression de 1%, reflétant une hausse de 14,2% des ventes des bureaux et une baisse de 1,3% de celles des locaux commerciaux.

Par ville, les prix ont quasiment stagné

à Casablanca, ont reculé de 1,2% à Rabat et ont connu une hausse respectivement de 1,4% à Marrakech et de 1% à Tanger.

Au quatrième trimestre 2023, l'IPAI a enregistré une quasi-stagnation trimestrielle, recouvrant une progression de 0,3% des prix des terrains, une quasi-stabilité de ceux du résidentiel et une baisse de 2,5% de ceux des biens à usage professionnel.

En parallèle, le nombre de transactions a connu une hausse de 2%, reflétant des hausses de 13,2% pour les terrains et de 8,6% pour les biens à usage professionnel et une baisse 1,4% pour les biens résidentiels.

Libé Ramadan



Au Ramadan, les Tangérois profondément attachés aux traditions ancestrales

Le mois sacré de Ramadan constitue pour les Tangérois une occasion en or pour réaffirmer leur profond attachement aux traditions ancestrales, aussi bien sur les plans religieux et spirituel, que social et culinaire.

A la perle du Nord, le Ramadan est synonyme de spiritualité, mais également de solidarité, d'entraide et de convivialité, des valeurs profondément ancrées dans la société marocaine.

Malgré le changement rapide des habitudes de consommation, les Tangérois tiennent à préserver jalousement leurs traditions ramadanesques authentiques et leurs habitudes culinaires ancestrales.

A l'approche de ce mois béni, particulièrement durant les derniers jours du mois de Chaâbane, les

mères de familles se mettent déjà à préparer, dans une ambiance chaleureuse et festive, les gâteaux fourrés et friandises incontournables comme la chebbakia, les briouates aux amandes et le sfouf, pour une table du "Ftour" (rupture du jeûne) bien garnie et appétissante.

Dans les ruelles de l'ancienne médina et les quartiers populaires de la ville du Détroit, les senteurs des plats savoureux et recettes traditionnelles, qui se dégagent des maisons, titillent les narines et rappellent l'avènement du mois sacré, où les visites entre familles et amis et l'organisation de Ftours collectifs se multiplient, l'occasion de resserrer les liens et de partager des moments de convivialité.

Les souks et les marchés de la ville connaissent, durant les derniers jours précédant le Ramadan, une dynamique particulière, marquée par une forte affluence des ménages pour s'approvisionner en produits et denrées alimentaires nécessaires à la préparation des plats traditionnels à cette occasion.

Le Ramadan représente aussi pour les Tangérois une occasion pour exprimer leur attachement à certaines traditions liées au climat de recueillement et de spiritualité marquant ce mois béni.

En témoigne la forte affluence que connaissent les mosquées et les différentes zaouias de la ville, durant les derniers jours du mois de Chaâbane, où sont organisées les cérémonies du dhikr et de lecture collective du Saint Coran.

Rapproché par la MAP, le président de l'Association Al Boughaz pour la préservation du patrimoine, Rachid Taferssiti, a souligné que le Ramadan représente un mois de piété, de solidarité, de retrouvailles et de partage pour nos communautés musulmanes, qui est ancré dans nos traditions et influence les us et coutumes de toute la population.

"Pour moi Ramadan ce sera toujours, tout d'abord, la joie et le bonheur de cet enfant que

j'étais, sur la terrasse de la maison de ses parents à Merthane, au coucher du soleil du dernier jour de Chaâbane. Quand il était le premier à voir le croissant lunaire du Ramadan, à peine visible, et qu'il commençait à crier pour le montrer aux autres membres de sa famille qui attendaient, comme lui, avec impatience l'avènement du mois sacré", a-t-il dit avec un air nostalgique.

"Sa joie montait d'un cran avec les premiers youyouus des femmes depuis les terrasses de toutes les maisons du quartier. Peu de temps après, les premiers concerts du Neffar et du Ghayyate (flûtiste) du haut du minaret, puis les coups de canons qui le faisaient trembler de peur. Ensuite c'était le tabbal (bateur) qui faisait ses premiers tours dans le quartier comme signe marquant l'arrivée du mois béni", a-t-il ajouté, notant qu'à la porte de la mosquée, avant la prière d'El Isha les gens se congratulent, même quand ils ne se connaissent pas, "alors que dans la rue même les juifs, les chrétiens et nos autres voisins étrangers nous saluent et nous félicitent".

"Quand j'étais jeune, il n'y avait pas encore la télé. Ainsi, toutes les familles avaient cette habitude de monter sur leurs terrasses pour observer le ciel le 29 du mois de Chaâbane pour attendre l'arrivée du mois béni. Aujourd'hui les gens vont se planter en face de la télévision ou attendre l'arrivée du mois sacré à travers les réseaux sociaux", a-t-il relevé, soulignant que pour comprendre la différence entre le passé et le présent en matière d'accueil du Ramadan par les Tangérois, il est nécessaire d'appréhender l'évolution de la ville et les transformations qu'elle a subies au fil du temps.

M. Taferssiti a tenu à affirmer que la particularité du Ramadan à Tanger, c'est que les préparatifs commencent des jours avant ce mois béni, notamment par les mères de familles qui avaient l'habitude de nettoyer les maisons et de faire leurs

emplettes pour rechercher avec soin les aliments de base devant servir à la préparation des plats traditionnels spécifiques à la région, relevant qu'une forme de compétition s'était installée entre les voisins pour élire la maîtresse de maison qui produisait la meilleure chebbakiya, le meilleur meqroutte... keouilech, briouates, reghayef, bahhrir....

Evoquant le changement radical des modes de vie et de consommation des Marocains en général, et des Tangérois en particulier au fil du temps, qui a provoqué la disparition de certaines habitudes culinaires et l'apparition d'autres, M. Taferssiti a cité l'exemple du farrane (four du quartier), qui fait face au risque de disparition, même dans l'ancienne médina, appelant à déployer davantage d'efforts pour préserver ces fours traditionnels, qui constituent le symbole de l'authenticité de la cuisine marocaine et une composante essentielle du tissu urbain des médinas.

Ce changement a également affecté les bonnes habitudes liées aux retrouvailles en famille autour de la table, puisque de nombreux Tangérois préfèrent actuellement rompre leur jeûne en dehors de la maison, a-t-il enchaîné.

Bien que la préservation de nos traditions ancestrales peut paraître difficile à réaliser à l'heure actuelle, où les médias sociaux prennent une place importante dans la société et influencent considérablement le comportement du consommateur, mais le fait de donner l'exemple et de continuer à célébrer Ramadan dans la pure tradition marocaine, à travers ses différentes dimensions: spirituelle, sociale, humaine et culturelle, contribuera certainement à transmettre ce legs précieux aux générations montantes et à sauvegarder la richesse patrimoniale qu'il véhicule.

Par Sanae El Ouahabi (MAP)

Dans les ruelles de l'ancienne médina et les quartiers populaires, les senteurs des plats savoureux et recettes traditionnelles titillent les narines et rappellent l'avènement du mois sacré

Enquête

*L'immigration irrégulière
des Marocains
vers la France*

Entre rupture et continuité

I - Contrôle et réglementation, un constant de gouvernance migratoire française

Hier comme de nos jours, la liberté de voyage n'a pas été reconnue comme un droit fondamental et universel par la France. Notamment pour les « indigènes ». Leurs déplacements vers la métropole ont été tantôt « libres et spontanés, voire clandestins », tantôt « contrôlés et réglementés, parfois forcés ». Et cela en fonction des variations et des fluctuations des relations économiques, sociales et politiques entre les deux rives de la Méditerranée. Ainsi, si la libre circulation des personnes en provenance de l'Afrique du Nord vers la France a été assurée par la loi de juillet 1914, cette liberté a été assurée aux seuls « indigènes » des « départements français d'Algérie » voulant se rendre en métropole.

Pour les Marocains, les premiers départs en France ont été teintés d'une série de contrôles et de réglementations, qualifiée par l'historien marocain Elkbir Atouf de « contradictoire, restrictive et perverse ». Il évoque même « une politique incohérente », qui a été adoptée tout au long de la période coloniale.

Alexandre Fedre soutient, de son côté, que les durcissements de la réglementation des déplacements des Marocains et des Tunisiens vers la France ont débuté à partir de 1922, tout en

spécifiant, cependant, que les Marocains et les Tunisiens ont été soumis au statut de protégés, du fait, que ces deux pays n'ont pas été une colonie mais un protectorat dont les ressortissants n'étaient pas autorisés à entrer en France librement. A noter, toutefois, que l'immigration des Tunisiens a été bien différente de celle entreprise par les Marocains et Algériens dans sa cadence. A ce propos, Claude Liauzu différencie entre deux épisodes : celle des départs « ponctuels et sans suite » des Tunisiens, au cours de la Première Guerre mondiale (les années de vache maigre (1919/1939)) et celle de reprise lente engagée, lors de la Seconde Guerre mondiale, et marquée par « un nouvel appel ponctuel de main-d'œuvre ».

Les conditions de recrutement des candidats à l'émigration marocaine vers la France, fixées le 23 mars 1918 par le maréchal Lyautey, ont été les prémices de cette réglementation. Selon cette dernière, les candidats doivent être âgés de 25 ans au minimum et 50 ans au maximum et doivent être issus exclusivement du Sud marocain. Les dahirs (lois) du 27 septembre 1921 et du 24 septembre 1924 s'inscrivent également dans la même veine, celle « de restreindre l'émigration marocaine ». Ainsi, le dahir de septembre 1924 complétant

celui de 1921, stipule que « sera puni quiconque, soit gratuitement soit moyennant salaire, se sera entremis pour le placement de travailleurs marocains hors de la zone française de Notre Empire ».

Pourtant, le dahir du 27 octobre 1931 a été le premier texte législatif portant réglementation de la sortie des travailleurs marocains. D'après cette loi, « le travailleur désirant quitter le Maroc devait être muni d'un passeport délivré par la région sur présentation d'un contrat de travail visé par les services du travail de France et du Maroc, d'un carnet d'identité et d'un extrait de la fiche anthropométrique établi par la sécurité publique, d'un certificat médical provenant de la santé publique, et enfin d'un reçu, délivré par le trésorier général du Protectorat, du versement d'un cautionnement garantissant le rapatriement ».

Derrière ces restrictions et interdictions de l'émigration marocaine, il y avait les fortes pressions du patronat européen au Maroc et les besoins en soldats pour mater la résistance du Rif. En effet, « le patronat européen établi au Maroc ainsi que les colons très puissants avaient intérêt à ce que cette main-d'œuvre « indigène » docile et abondante reste sur place pour constituer une « armée de réserve » susceptible de garantir

des ouvriers bon marché pour leurs entreprises ». De son côté, l'administration coloniale au Maroc avait besoin de soldats pour écraser la résistance du Rif et éviter la diffusion d'idées indépendantistes en métropole par des « agitateurs politiques ».

Le contexte politique et socio-économique interne de la France a également joué un rôle dans la réglementation de l'émigration. En effet, nombreux sont les leaders d'opinion français qui ont soutenu la mise en place de mesures de « contrôle des frontières » au vu des flux des nouveaux arrivants, décrits comme « inassimilables ». Wilthol de Wenden Catherine explique qu'au lendemain de la Première Guerre mondiale, la France est devenue « un pays d'immigration malgré elle », à cause du double phénomène d'immigration de masse et de construction de la nation qui s'était développé dans la seconde moitié du 19^e siècle. En effet, beaucoup de migrants (Italiens, Belges, Polonais, Tchèques et Nord-Africains) ont été accueillis, depuis le début du siècle, dans le cadre des conventions internationales et, sédentarisés en tant que main-d'œuvre dont le séjour était envisagé comme de courte durée.

Et c'est dans ce contexte qu'une enquête préfectorale a été lancée en juillet 1923 par le

ministre de l'Intérieur destinée « à évaluer le niveau d'intégration des Nord-Africains de métropole ». Fin 1924, les « circulaires Chautemps » sont promulguées suite à un fait divers exagéré par une partie de la presse. Elles ont été censées définir « un régime de circulation contrôlé », liant la possibilité d'embarquement pour la France à la présentation d'une carte d'identité avec photo, d'un certificat médical attestant notamment de l'absence de contamination par la tuberculose et d'un certificat d'embauche visé par le ministère du Travail. Les « Algériens musulmans » ont été ciblés spécifiquement par la mise en place d'autorisations de traversée, qui étaient officiellement destinées aux personnes embarquant en 3^e ou 4^e classe.

Le 4 avril 1928, les candidats au départ pour la métropole ont été appelés à produire « une carte nationale d'identité, un extrait de casier judiciaire constatant l'absence de condamnation grave, la justification d'un pécule de 150 francs et le versement d'une caution destinée à couvrir les frais de rapatriement ».

Hassan Benteleb
*Irregular immigration of
Moroccans to France, between
rupture and continuity, The Lixus
journal, Issue 50, January
2024, pp.127-114
(A suivre)*

Recettes

Chebakia

Ingrédients :

500 gr de farine
 100 gr de graines de sésame grillées et moulues
 100 gr de poudre d'amande grillées et moulues
 2 cuillères à soupe d'huile d'olive
 2 c-à-soupe d'huile neutre
 100 gr de beurre fondu
 1 cuillère à soupe de vinaigre blanc
 1 jaune d'œuf
 1/2 verre à thé d'eau de fleur d'oranger
 1 cuillère à café d'anis en poudre
 1/2 cuillère à café de cannelle
 quelques pistils de safran ou colorant alimentaire (jaune safrané)
 1/2 sachet de levure chimique
 1/2 cuillère à café de gomme arabique
 Une pincée de Sel
 1/2 cuillère à café de levure boulangère
 Bain de friture
 Miel pour enrober les gâteaux
 Graines de sésame dorées pour décorer

Préparation :

Étape 1 : préparer la pâte à Chebakia
 Dans un grand saladier, verser la farine, les amandes moulues, les graines de sésames moulues, la levure boulangère, la levure chimique et la gomme arabique.
 Ajouter la cannelle, le sel, la poudre d'anis, la poudre de safran et mélanger bien.
 Faire un puits, versez le vinaigre, l'huile d'olive, l'eau de fleur d'oranger, le jaune



d'œuf et le beurre fondu.

Ramasser la pâte en rajoutant de l'eau de fleur d'oranger progressivement et pétrir jusqu'à obtenir une pâte homogène et lisse.

Diviser votre pâte en 4 pâtons de taille moyenne.

Envelopper dans un film plastique et laisser reposer un peu.

Étape 2 : Façonner la rosace du chebakia

Sur un plan de travail fariné, étaler une première boule sur une épaisseur de 3 mm environ.

Avec l'emporte pièce à griwechs ou à la roulette à pâtisserie découper des carrés de 5 cm de côté dans lequel vous allez faire 4 incisions tous les 1 cm environ.

Prendre un carré et avec l'index de la main droite, récupérez les lanières impaires en partant de la droite vers la gauche, on se retrouve avec les lanières 1, 3 et 5 qui se trouvent sur l'avant du doigt.

Joindre en pinçant les deux extrémités opposées haut et bas pour les ramener au centre pour former une fleur.

Plonger les chebakia dans l'huile de friture bien chaude et les faire dorer des deux côtés.

Retirer les et tremper les aussitôt dans du miel tiédi et parfumé à l'eau de fleur d'oranger.

Laissez égoutter et parsemez avec les graines de sésame blanches ou dorées.

Batbout farci à la viande hachée

Ingrédients :

250 g de viande hachée
 1 oignon
 Cannelle
 Persil
 Sel, poivre noir
 1 poignée de fromage râpé
 1 poignée d'olives vertes coupées finement
 1 oeuf dur

Préparation :

Faire chauffer l'huile dans une poêle. Faire revenir l'oignon haché quelques secondes.

Ajouter la viande hachée et laisser cuire en la détachant avec une fourchette. Saler, poivrer et ajouter une pincée de cannelle et continuer la cuisson.

En fin de cuisson, ajouter le persil ainsi qu'une poignée de fromage râpé.

Laisser tiédir et ajouter les olives vertes ainsi que l'oeuf dur écrasé.

Badigeonner le fond des batbouts de moutarde et farcir de mélange de viande hachée.

On peut ajouter de la laitue ainsi qu'une rondelle de tomate.



Festival international des nomades à M'hamid El Ghizlane

La richesse du patrimoine soufi mise en lumière

La 19ème édition du Festival international des nomades, dont le coup d'envoi est prévu jeudi à M'hamid El Ghizlane, mettra en lumière la richesse du patrimoine spirituel et culturel du soufisme, a souligné lundi le directeur de cet événement, Nouredine Bougrab.

"Cette édition, qui coïncide avec le mois béni de Ramadan, ambitionne de faire découvrir le soufisme chez les nomades en explorant les dimensions spirituelles, artistiques et intellectuelles de cette tradition ancienne", a indiqué M. Bougrab dans une déclaration à la MAP.

Il a fait savoir que le festival, qui se poursuivra jusqu'au 16 mars, accueillera cette année des chanteurs soufis de renom, des derviches tourneurs, et des artistes variés pour une expérience culturelle singulière, incluant des activités parallèles et des conférences sur l'impact du soufisme sur la culture nomade.

Par ailleurs, M. Bougrab a relevé que cette manifestation tend à confirmer la vocation de M'hamid El Ghizlane et du Maroc, de manière générale, en tant que terre de brassage des cultures et des civilisations, ainsi que symbole de coexistence, de paix et d'ouverture civilisationnelle et culturelle.

"Ce festival a pour objet de préserver le précieux héritage des ancêtres, menacé de disparition, et de faire revivre leurs traditions, leurs coutumes et leur sagesse en unissant la culture nomade et la spiritualité soufie", a-t-il ajouté.

Selon les organisateurs, les visiteurs auront l'opportunité d'assister à



des performances envoûtantes de Mohssen Zeggaf, l'un des plus grands interprètes de chant spirituel arabo-andalou, et d'apprécier un spectacle époustouflant de Tanoura de Memo Sapour.

Les pratiques artistiques, les expositions et les activités traditionnelles se mêleront pour offrir une expérience immersive inoubliable, incluant des démonstrations de hockey sur sable, de course de dromadaires et la cuisson traditionnelle du pain de sable, permettant ainsi au public de

découvrir les pratiques ancestrales des nomades du désert, promettent-ils. En soirée, les festivaliers seront enchantés par des performances musicales variées qui mettront en vedette Asmaa Hamzaoui, jeune virtuose du guembri, et son groupe Bnat Timbuctou, la chanteuse angolaise Té Macedo, les musiques sahraouies et chants soufis du Madih de Mohamed Baaiya, le groupe rock Amazigh Meteor Airlines, Bnat El Ghiwane, les jeunes musiciens de M'hamid Band et d'autres artistes, dans une program-

mation qui valorise la diversité culturelle.

Depuis ses débuts en 2004, le Festival international des nomades s'est érigé en véritable printemps culturel nomade, catalysant l'expression, la préservation et la célébration des riches traditions nomades. Unissant les communautés nomades, il joue un rôle fédérateur essentiel, créant un espace de dialogue et d'échanges unique entre populations d'horizons culturels variés.

Le Maroc invité d'honneur du 1^{er} Prix Katara pour les manuscrits et les lieux archéologiques



Le Maroc est l'invité d'honneur de la 1ère édition du Prix Katara pour les manuscrits et les lieux archéologiques 2024, a annoncé la Fondation générale du village culturel "Katara" au Qatar.

Le choix du Maroc comme invité d'honneur de cette première édition du prix, dont le lancement a été annoncé lundi, coïncide avec l'Année culturelle Qatar-Maroc 2024, indique la Fondation dans un communiqué. Cette première édition est réservée aux manuscrits authentifiés et aux études de recherche sur les sites archéologiques du pays retenu comme invité d'honneur de cet événement, fait savoir la même source, précisant que les participations au prix sont ouvertes à toutes les nationalités.

Ce prix comprend deux catégories, la première dédiée à l'authentification d'un manuscrit original qui n'a jamais été publié, tandis que la deuxième récompense les meilleures études de recherche sur des lieux ou monuments archéologiques dans la région arabe.

L'étude et l'évaluation des manuscrits authentifiés et des recherches seront confiées à un

comité scientifique spécialisé qui sera chargé de choisir les trois meilleurs manuscrits authentifiés et les trois meilleures recherches archéologiques, à condition que les œuvres primées deviennent propriété de la maison d'édition "Katara", avec l'exclusivité de publication et de distribution.

La participation à cette édition est ouverte à compter du 11 mars pour une durée de trois mois avant la clôture de la soumission, a fait savoir le communiqué.

Le prix vise à encourager les propriétaires de manuscrits et les personnes possédant une expérience dans le domaine des antiquités, à partager leurs collections et leurs efforts de recherche et à les diffuser à une plus grande échelle de manière à valoriser la culture arabe et islamique, en plus de contribuer à encourager l'édition dans le monde arabe.

Les trois premiers gagnants des deux catégories "manuscrits authentifiés" et "recherche archéologique" recevront respectivement des prix en numéraire de 20.000, 15.000 et 10.000 USD.

Subvention aux associations, instances et festivals culturels

Prolongation jusqu'au 20 mars du délai de dépôt des candidatures

Le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication - Département de la Culture, a annoncé la prolongation jusqu'au 20 mars 2024 du délai de dépôt des candidatures au titre du programme de subvention des associations et instances culturelles, syndicats artistiques, festivals et manifestations culturelles et artistiques.

Cette mesure vise à consacrer le principe de l'égalité des chances entre les porteurs de projets des différentes régions du Royaume en leur accordant suffisamment de temps pour soumettre leurs propositions, conformément aux dispositions du cahier des charges, précise le ministère. Les porteurs de projets concernés sont appelés à déposer leurs dossiers de candidatures, par voie électronique, via la plateforme numérique dédiée à cet effet "<http://daam.miniculture.gov.ma>".

Pour rappel, le ministère a, depuis 2023, élargi la liste des programmes, activités et événements culturels et artistiques bénéficiant de ce soutien pour englober d'autres axes d'intérêt ayant trait à la valorisation de la diversité culturelle, au renforcement du multilinguisme, à la mise en valeur des aspects de l'identité marocaine et de la dimension internationale du patrimoine culturel marocain, ainsi que son ouverture sur d'autres cultures.

Il s'agit aussi de mettre en valeur le patrimoine culturel matériel et immatériel en encourageant sa préservation et en l'intégrant au sein du développement socio-économique, tout en promouvant des initiatives et expériences portant sur des



contenus créatifs et numériques.

Ces axes portent également sur la sensibilisation à l'importance de la lecture auprès des enfants, l'animation des cafés culturels, la promotion des initiatives féminines et des jeunes dans le domaine d'organisation des manifestations culturelles et des initiatives dédiées aux populations des zones rurales.

Il s'agit également des programmes et activités culturelles et artistiques destinés aux Marocains du monde, des initiatives culturelles destinées aux enfants, aux jeunes, aux femmes et aux personnes à besoins spécifiques, outre les actions visant la valorisation des programmes et activités culturelles et artistiques destinés aux migrants et aux réfugiés.

Bouillon de culture

Edition

La Fondation Salé pour la culture et les arts a annoncé le lancement d'un concours pour l'édition de quatre livres traitant de questions liées à la culture et aux arts, politiques culturelles, ou à la ville de Salé.

Selon un communiqué de la Fondation, ce concours s'inscrit dans le cadre de sa contribution à la promotion de la production intellectuelle et à l'enrichissement de la bibliothèque marocaine, en particulier la collection de la ville de Salé.

Les candidatures sont ouvertes aux auteurs marocains pour des projets de livres inédits dans les deux langues officielles, l'arabe et l'amazigh, en plus du français, de l'anglais et de l'espagnol, et dont le nombre de pages est compris entre 120 et 280, précise le communiqué, ajoutant que ces livres doivent aborder une des thématiques en lien avec la question de la culture et des arts, des politiques culturelles, ou de la ville (patrimoine, figures emblématiques, histoire,...)

Les modalités de candidature, ouverte jusqu'au 30 mars, sont disponibles sur le site de la Fondation (<http://salaculture.ma>).

La Fondation Salé pour la culture et les arts vise principalement à contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques culturelles, et à fournir une expertise dans ce domaine, en plus de son action pour la promotion de la culture des droits de l'Homme dans le domaine culturel et artistique, notamment les libertés d'expression et de création.

La Fondation œuvre aussi pour le rayonnement de la ville de Salé en tant que pôle culturel et artistique en faisant connaître son patrimoine, ses intellectuels et ses créateurs, à travers notamment la mise en œuvre de projets culturels et artistiques.

Sur "Chaîne Inter", une programmation ramadanesque pleine de productions inédites

Les ondes de «Chaîne Inter», relevant de La Société nationale de Radiodiffusion et de télévision (SNRT), vibrent au rythme du mois sacré. Ainsi, la journée ramadanesque commence par l'émission «Inter Matin» qui, sur présentation de M'hmedBhiri et Asmae Saïd, met du lundi au vendredi, l'auditeur à jour avec l'actualité, nationale et internationale dans toutes ses dimensions.

Quant à l'émission «Interactivité», prévue du lundi au vendredi, elle sera présentée en direct par Hicham Lazraq et Saida Sibari qui dénichent l'actualité des réseaux sociaux pour les partager avec les auditeurs le temps d'un échange autour de sujets divers et variés.

L'émission d'accompagnement soft «Tendance et Influence», elle, révélera, en après-midis de la semaine, des invités à l'instar des artistes, humoristes, blogueurs, influenceurs, spécialistes de la beauté et de la mode entre autres.

En pleine soirée, l'émission «Musique du monde» répondra aux attentes de ses

auditeurs quant à la musique marocaine notamment : Malhoun, Andaloussi, Soufi, Maqamat. Chaque jour à partir de 18h, le programme «Maidat Al Iftar» accompagnera le moment de l'avant Ftour pour une détente privilégiée tout en proposant des rubriques sur l'histoire et la spiritualité.

L'émission «Mosquées du Maroc» révélera, de son côté, l'architecture des mosquées dans notre pays qui est un riche patrimoine et un long registre dans lequel s'épanouit la diversité des formes d'expression et de beauté.

A son tour, l'émission «Senteurs et saveurs» mettra en avant chaque dimanche la diversité des écosystèmes écologiques du Maroc qui fait du pays un véritable réservoir.

En week-ends, l'émission «Les chants de la connaissance» se concentrera sur les Tariqas, leur origine historique et symbolique spirituelle. Des invités de marque y apporteront les précisions les plus justes possibles. Le programme diffusera des extraits musicaux adaptés, afin d'imprégner

l'auditeur du must de la musique spirituelle universelle. Pour sa part, l'émission inédite «Savants arabes et universels» donnera chaque jour à 20h15 un aperçu sur la contribution des savants arabo-musulmans dans la chaîne des connaissances à travers les siècles.

La présentatrice Ghizlane Chraygane, elle, donnera à écouter chaque jour le rendez-vous inédit «Ramadan ailleurs». De même, le programme inédit «Ftour avec

star» invitera chaque jour une vedette. Dans cette grille, «Dima jeune maa Ramadan» s'intéressera les samedis à la santé.

Mieux encore, la programmation ramadanesque de Chaîne Inter est agrémentée par les émissions «Kantar» et «Inter Matin week-end». Le tout conçu en complément à la programmation d'Al Idaaa El Watania qui a, à son tour, concocté une grille riche sur ses ondes tout en reflétant largement la spiritualité du mois sacré.



Jeux & Loisirs

Mots flechés

Par Abou Salma
abousalma10@gmail.com

PANKA	BOSSE SUR LA TÊTE	SANS GOUT EN ARRIÈRE	ZÉRO EN ANGLAIS	TROU D'UNE AIGUILLE	DE BAS EN HAUT POISSON	LETTRES DE FALRET	VENUES AU MONDE	VIEILLE VOITURE
				APPELL-ENT				
COURANT							BUTÉ	
		ARTICLE ESPAGNOL		POSSÉSSIF		TOURNE SOL SAISON		
GRECQUE MINISTÈRE	ROBE OU PANTALON	FIN DE PARTIE	AMI DÉVOUÉ		FIN DE VERBE		MORCEAU DE BOIS GUINDÉ	
					MÈRE DE JOSEPH	EXAMEN		
ÂGE			EMBRASÉ					POSSÉSSIF
LETTRES DE DRUON			À MOITIÉ GREC	MAUVAIS SANG		HECTARE	EAU-DE-VIE ABER	
				ARTICLE MONTRE DE PRÉCISION				
ARC SODIUM	ENZYME	ATTACHÉS						
		ROMAINS GRECQUE		BERGE		EN ACCÈS QUARTIER DE REIMS		RADIUM ARTICLE ESPAGNOL
HÉLICE							ÂGE	
NOYELLES			PRÉPOSI-TION			À LA MODE	ANNÉE-LUMIÈRE	

Solution mots flechés d'hier

EAU DE FORNICE	P	NOYAU	N	PLANTE À FLEURS DUBIENS	PEU	P'	AMERIQUE	PROT	PHOC	L	BOUCLE D'OR
PEUX POUR UN	A	V	E	R	T	I	ANCIENNE ALÈSE	N	U	I	T
FIN DE VERBE	R	E	LETTRE DE SARRAZ	U	A	L	ARTICLES	L	E	T	A
PRETRES (AVEC INTYRES)	A	T	T	E	N	T	I	O	N		C
ODE	O	D	E	EN ÉCHO	T	A	BOY À COUPS DE LAINES	L	A	P	E
COÛTE COÛTE	I	R	E	EN VIBRANT	I	G	TRONC DE C'OR	O		T	
FIN DE CROQUIS	S	I	C	DEVIR	N		VERBE	A	G	E	E
LETTRES DE ZHIL	F	N	REC-RE-CANE	B	E	Q	U	I	L	L	E
PREMIER VANDER PÉRIE	N	I	A	EN SYRAC	O	T	PNS	T	R	A	S
PREMIER DU CANTON	S	Z	M	A	PROSE	R	A	M	E	R	
PREMIER ONZANG	C	R	E	BOY À COUPS DE COMPAGNONS	P	I	EN ARRIÈRE	E		C	E
	A	E	R	E	FIN DE VERBE	E	R	V		C	R
	C	L		F	L	I	N	G	U	E	U

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benrabia

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bousab

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Bouffry
Mourad Tabet
Wafaa Mejlouhi
Mehdi Ouassat
Rachid Melah

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sali (Responsable)
Myriem Rabane
Khadija Halafi
Marloma Farki
Elkandoussi Elmaridi

Revision
Abdelmoumen Warrach

Secrétariat
Aouma Tabaa

Photographe
Ahmed Laouki

Correspondants
Ahmedou El Kattab (Ladyoune)
Abdelali Ikhallaf (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Selhouan
Khalil Benmoussa

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2160 - Casablanca - Maroc

E-mail:
Libération@libe.ma
Téléphone:
0522 61.91.04

Service annonces et publicité
E-mail:
annonces@libe.ma
Youssef El Ghal

Moussa El Youssefi
Leouba Baghdad
Latifa Mourah
Khaïr Dahman
Silvian Zeller
Fadia Choukri

44, Avenue des F.A.R.
3^{ème} Etage - Casablanca
Tél: 0522 51.00.62
0522 62.32.32
0522 60.23.44
Fax: 0522 51.28.10

Imprimerie
Les Éditions Maghrébines

Distribution
SAPRESS
Dossier de presse
130/64

Site web:
www.libe.ma

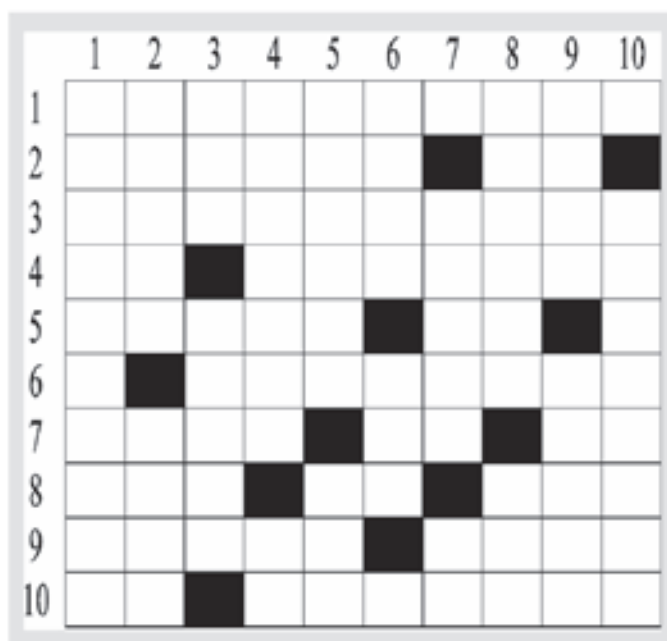
Journal Libération

Libération Maroc

المغرب
libe
MAROC

2017
www.oql.ma

Mots croisés



HORIZONTALEMENT

- 1- Containir
- 2- Certains - Constructeur d'été
- 3- Elle chauffe au contact
- 4- Il le sait - Sans fin
- 5- Eau de France - Voyelles
- 6- Mous
- 7- Opinion - Petit cube - Titane
- 8- Suspension - Ami ! - Une qui a du pain sur la planche !
- 9- Disciple - Filtre vivant
- 10- Sévères - Vaisseau

VERTICALEMENT

- 1- Ils protègent les os
- 2- Elliptiques - Met l'us
- 3- Possessif - Magistrat municipal
- 4- Offres religieuses - Conviert
- 5- Reliefs - Plus d'eau
- 6- Intente - Poème lyrique
- 7- Égalité - Note
- 8- Obtenir - Métal
- 9- Célèbre nationaliste - Soutient
- 10- Les apostrophes les marquent

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

			9	1	4			
	1	2		7	5	9		
		6	4	3			8	
	9							7
7		5	9	6	8	2		3
8							9	
	2			8	6	1		
		4	2	1		3	7	
		9	7	5				

Moyen

		1	3					9	
9			6		7			5	4
	7	2		4					
					2			7	9
	2							8	
1	3	4							
				5		7	2		
3	1	2		8					5
	4			3	9				

Difficile

			9		7	3	8		
	3				4	5			
		9		2					
		8		4			3		
		6		1		7			
	2			6		1			
				3		6			
		4	5					9	
	6	3	4		8				

Expert

				7	9	4			1
							1	8	
7									3
			2					4	6
5									7
1	7				3				
	1								2
		8	9						
	4		1	6	5				

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

1	3	4	8	5	9	2	7	6
8	9	5	7	6	2	3	1	4
7	6	2	1	4	3	9	5	8
9	8	7	6	3	1	5	4	2
2	5	1	4	9	8	6	3	7
6	4	3	2	7	5	8	9	1
5	1	6	9	2	4	7	8	3
4	7	9	3	8	6	1	2	5
3	2	8	5	1	7	4	6	9

Moyen

5	4	2	1	3	6	9	8	7
3	8	7	4	9	2	1	5	6
1	9	6	5	7	8	2	3	4
4	6	8	2	5	9	7	1	3
9	3	5	7	1	4	8	6	2
7	2	1	6	8	3	5	4	9
8	5	3	9	6	7	4	2	1
6	7	4	8	2	1	3	9	5
2	1	9	3	4	5	6	7	8

Difficile

7	5	2	4	1	3	8	6	9
4	1	6	8	9	7	5	2	3
8	9	3	2	5	6	4	1	7
6	8	9	3	2	5	7	4	1
1	4	7	9	6	8	2	3	5
2	3	5	7	4	1	6	9	8
5	7	1	6	3	2	9	8	4
9	6	8	1	7	4	3	5	2
3	2	4	5	8	9	1	7	6

Expert

2	7	5	3	8	9	4	6	1
6	8	9	4	7	1	2	3	5
4	1	3	5	6	2	9	8	7
5	2	4	6	9	3	7	1	8
8	9	1	7	4	5	6	2	3
7	3	6	1	2	8	5	4	9
3	6	2	9	1	7	8	5	4
1	4	7	8	5	6	3	9	2
9	5	8	2	3	4	1	7	6

Une couverture thermoplastique pour sauver le dernier glacier vénézuélien

Deux hectares de glace, c'est tout ce qu'il reste du Corona, dernier glacier du Venezuela, réduit à presque néant par le changement climatique et au centre d'un plan gouvernemental visant à le "sauver" en le couvrant d'une couverture thermoplastique. "Illusoire", "absurde", tranchent les experts.

Le recul des glaciers est un phénomène mondial, et le Venezuela, situé au cœur des tropiques, est le premier pays de la cordillère des Andes, qui s'étend entre Colombie, Pérou, Bolivie, Argentine et Chili, à avoir perdu la totalité de ses cinq glaciers, qui s'étendaient sur une superficie de 1.000 hectares il y a plus d'un siècle.

Le Corona était le plus grand, et s'étendait sur 450 hectares sur le pic Humboldt et le pic Bonpland. Ne reste aujourd'hui que 2 hectares sur le Humboldt.

35 rouleaux de polypropylène, un polymère thermoplastique, longs de 80 m pour 2,75 m de large et destinés à renvoyer les rayons du soleil frappant sa surface, ont été transportés par hélicoptère. On ne sait pas quand ils seront installés.

Mais pour les détracteurs de cet étrange projet, la Corona n'est plus un glacier depuis longtemps.

Selon eux, un glacier, pour être défini comme tel, doit avoir une superficie minimale de 10 hectares, loin des deux hectares - un peu moins de trois terrains de football - restant sur le pic Humboldt, le deuxième plus haut du Venezuela, culminant à 4.916 mètres.



"Il n'y a plus de glaciers au Venezuela, ce que nous avons, c'est un morceau de glace", soutient auprès de l'AFP Julio César Centeno, professeur à l'Université des Andes (ULA) et conseiller à la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED). Selon lui, sa disparition est "irréversible". "En termes techniques, ce n'est plus

un glacier", renchérit l'herpétologiste Enrique La Marca, coordinateur du projet baptisé "Où le Venezuela touche le ciel", qui compile différentes données sur les plus hautes montagnes du pays.

Cette technique de couverture sur glace est utilisée depuis plus de 20 ans dans les Alpes, en Chine ou en Russie, la plupart du temps afin de protéger "des

pistes de ski privées, à des fins purement commerciales", explique M. Centeno.

Jehyson Guzman, gouverneur de Mérida (ouest), l'Etat où se trouvent les seuls glaciers du pays, y croit: "Cela nous permettra de maintenir la température et d'empêcher la fonte de l'ensemble du glacier".

Et pour le président Nicolas Maduro, pas de doute: la couverture thermoplastique va "sauver le glacier de Mérida".

"Illusoire", "absurde", rétorque M. Centeno, "on protège un glacier qui n'existe plus".

Avec d'autres scientifiques, ils entendent demander à la Cour suprême de suspendre le projet, qui, selon eux, n'a pas fait l'objet d'une étude d'impact environnemental et n'a pas été soumis à une consultation publique, comme l'exige la loi.

Ils mettent également en garde contre la dégradation de la couverture sous l'effet du rayonnement solaire et de la pluie. "Ces microplastiques sont pratiquement invisibles, ils tombent sur le sol et de là, ils passent dans l'eau, les cultures et l'air. Les gens finiront donc par les manger et les respirer", s'alarme M. Centeno.

Enrique La Marca, également spécialiste de l'environnement tropical, craint que la couverture n'entrave le processus biologique des mousses et lichens qui ont colonisé la roche: "Cette vie va mourir parce qu'elle n'aura pas l'oxygène dont elle a besoin."

Blagues

Pourquoi dit-on que les poissons travaillent illégalement ?

Parce qu'ils n'ont pas de FISH de paie.

+++++

Pourquoi est-ce que les Mexicains mangent-ils aux toilettes ?

Parce qu'ils aiment manger épice. (et pisser)

+++++

Qu'est-ce qu'un tennisman adore faire ?

Rendre des services.

Pourquoi est-ce que les vêtements sont toujours fatigués quand ils sortent de la machine ?

Parce qu'ils sont lessivés.

+++++

Pourquoi est-ce que les livres ont-ils toujours chaud ?

Parce qu'ils ont une couverture.

+++++

Où est-ce que les super-héros vont-ils faire leurs courses ?

Au supermarché.

Citations

"Les hommes se marient par lassitude, les femmes par curiosité... Les deux sont déçus."

Oscar Wilde

"L'égoïste est celui qui n'emploie pas toutes les minutes de sa vie à assurer le bonheur de tous les autres égoïstes."

Lucien Guitry

"La réussite, pour un homme, c'est d'être parvenu à gagner plus d'argent que sa femme n'a pu en dépenser."

Sacha Guitry

"Il n'y a pas de bonheur parfait ! dit l'homme quand sa belle-mère mourut et qu'on lui présenta la note des pompes funèbres."

Jerome K. Jerome


Royaume du Maroc
 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS
 ACADEMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
 Région Marrakech-Safi
 Direction Provinciale de Safi

AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURALE OUVERTE N°:01/S/CA/2024

Le 09/04/2024 à 11h, il sera procédé à la salle de réunion de la Direction Provinciale de Safi Rue Damas, Ville Nouvelle Safi, l'ouverture des plis relatif à la consultation architecturale ouverte suivante :

Objet de la consultation architecturale ouverte	Budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de :
Etudes Architecturales et Suivi des Travaux d'extension de : • Deux (02) Salle d'enseignement général, deux (02) Salles spécialisées au LYCEE COLLEGIAL IMAM CHAFII à la commune territoriale EL BEDDOUZA, province de Safi, • Deux (02) Salle d'enseignement général, deux (02) Salles spécialisées au LYCEE COLLEGIAL ESSAIDYVINE à la commune territoriale SAADLA, province de Safi	(1 440 000 .00 DH HT) Un million Quatre Cent Quarante Mille Dirhams HT

Le dossier de la consultation architecturale ouverte est téléchargeable à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103 à 105 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité;
- Soit les déposer contre récépissé au service précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation architecturale

N° 1325/PA


Royaume du Maroc
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation
 Région Marrakech-Safi
 Direction Provinciale de Safi

APPEL D'OFFRES SIMPLIFIÉ AU "RABAIS OU MAJORATION"
N°:05/S/2024

Le 28/03/2024 à 11h, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Safi relevant de l'AREF Marrakech-Safi, Rue Damas, Ville Nouvelle, Safi, l'ouverture des plis d'appel d'offre simplifié sur offres des prix relatif à :

Objet	cautionnement prévisionnel	Estimation du maître d'ouvrage en BR TTC
Travaux de construction des blocs sanitaires et des murs de clôture aux établissements primaires relevant de la direction provinciale de SAFI/AREF MS, aux communes territoriales SAFI, JAMAAT SHIME, CHAHDA, BADDOUZA, HAD HRARA, LAGHYATE, OULED SELMANE, province de Safi.	20 000,00 DH (Vingt mille Dirhams)	1 038 540 (Un Million Trente Huit Mille Cinq Cent Quarante Dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 5 du Règlement de Consultation, notamment, les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification faisant ressortir: Secteur : A, Qualification exigée : A-2, Classe Minimale : 4

N° 1326/PA


Royaume du Maroc
 Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Safi
 Direction Provinciale de Safi

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SIMPLIFIÉ
« Au rabais ou à majoration »
N°: 07/S/2024(Séance publique)

Le 03/04/2024 à 11h, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Safi, Rue Damas, Ville Nouvelle, Safi, à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert national simplifié au rabais ou à majoration, ayant pour objet : L'exécution des Etudes techniques et Suivi des Travaux d'extension de :

- Deux (02) Salle d'enseignement général, deux (02) Salles spécialisées au Lycée Collégial IMAM CHAFII à la commune territoriale EL BEDDOUZA, province de SAFI,
- Deux (02) Salle d'enseignement général, deux (02) Salles spécialisées au Lycée Collégial ESSAIDYVINE à la commune territoriale SAADLA, province de SAFI.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement prévisionnel et estimation sont fixés comme suit:

Cautionnement prévisionnel en dirhams		Estimation de la prestation en dirhams TTC	
En chiffre	En lettre	En chiffre	En lettre
900,00	Neuf Cent Dirhams	45 000,00	Quarante Cinq Mille Dirhams TTC

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 Chabane 1444 (8 Mars 2022) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation. Toutefois le dossier technique doit comprendre: Une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément dans les domaines d'activité exigé :

- * D14 : Calcul de structures pour bâtiments à tous usages
- * D15 : Courant fort et courant faible pour bâtiments à tous usages
- * D16 : Réseaux des fluides pour bâtiments à tous usages.

N° 1327/PA


Royaume du Maroc
 Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Safi
 Direction Provinciale de Safi

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SIMPLIFIÉ
« Au rabais ou à majoration »
N°: 08/S/2024(Séance publique)

Le 04/04/2024 à 11h, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Safi, Rue Damas, Ville Nouvelle, Safi, à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert national simplifié au rabais ou à majoration, ayant pour objet : Etude Géotechnique et La Réception des Fonds De Fouilles Et Le Contrôle de La Qualité des Matériaux des Travaux d'extension de :

- Deux (02) Salle d'enseignement général, deux (02) Salles spécialisées au Lycée Collégial AL BOUHTOURI à la commune territoriale Safi Etijji, province de Safi
- Deux (02) Salle d'enseignement général, deux (02) Salles spécialisées au Lycée Collégial IMAM CHAFII à la commune territoriale EL BEDDOUZA, province de SAFI,
- Deux (02) Salle d'enseignement général, deux (02) Salles spécialisées au Lycée Collégial ESSAIDYVINE à la commune territoriale SAADLA, province de SAFI.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement prévisionnel et estimation sont fixés comme suit:

Cautionnement prévisionnel en dirhams		Estimation de la prestation en dirhams TTC	
En chiffre	En lettre	En chiffre	En lettre
1000,00	Mille Quatre Vingt Dirhams	24 000,00	Cinquante Quatre Mille Dirhams TTC

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 Chabane 1444 (8 Mars 2022) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de consultation.

N° 1335/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

PROVINCE DE SAFI

COMMUNE SEBT GZOULA

PROGRAMME PRÉVISIONNEL TRIENNAL

Maître d'ouvrage : COMMUNE SEBT GZOULA PROVINCE DE SAFI

Année budgétaire : 2024

Le programme prévisionnel des marchés que la commune sebt goula envisage de lancer pour l'année 2024 et les deux années suivantes 2025 et 2026 est présenté ci-après :

-A : prestations de travaux

N	OBJET	LIEU D'EXECUTION	ESTIMATION PRÉVISIONNELLE	MODE DE PASSATION	MOI DE PUBLICATION	OBSERVATION
1	Aménagement des bureaux administratifs au siège de la commune	SEBT GZOULA	19800,00	BC	AVRIL 2024	
2		SEBT GZOULA				
3		SEBT GZOULA				
4		SEBT GZOULA				

-B : prestation de fournitures

N	OBJET	LIEU DE LIVRAISON	ESTIMATION PRÉVISIONNELLE	MODE DE PASSATION	MOI DE PUBLICATION	OBSERVATION
1	Achat de matériel d'entretien	SEBT GZOULA	4 95.000,00	BC	AVRIL 2024	
2	Achat des plaques des noms des rues	SEBT GZOULA	24750,00	BC	AVRIL 2024	
3	Achat de produit de vaccination	SEBT GZOULA	29700,00	BC	AVRIL 2024	
4	Acquisition d'une voiture pick-up	SEBT GZOULA	237.600,00	BC	AVRIL 2024	
5	Achat de 02 tente caïdal	SEBT GZOULA	39 600,00	BC	AVRIL 2024	
6	Acquisition des matériels techniques	SEBT GZOULA	39 600,00	BC	AVRIL 2024	
7	Achat de ciment, trottoirs, et carreaux	SEBT GZOULA	9900,00	BC	MAI 2024	
8	Achat de produit de ferronnerie	SEBT GZOULA	9900,00	BC	MAI 2024	
9	Fourniture de bureau, produit d'impression, papeterie, et imprimés	SEBT GZOULA	99000,00	BC	MAI 2024	
10	Fourniture pour matériel technique et informatique	SEBT GZOULA	59400,00	BC	JUIN 2024	
11	Achat de produit bruts des carrières	SEBT GZOULA	9900,00	BC	JUIN 2024	

-C : prestation de service

N	OBJET	LIEU D'EXECUTION	ESTIMATION PRÉVISIONNELLE	MODE DE PASSATION	MOI DE PUBLICATION	OBSERVATION
1	Frais d'hébergement de restauration et de réception	SEBT GZOULA	69300,00	BC	AVRIL 2024	
2	Entretien et réparation de véhicules et engins	SEBT GZOULA	99000,00	BC	MAI 2024	
3	Entretien courant d'aménager d'électricité publique	SEBT GZOULA	39600,00	BC	MAI 2024	

Présentation agrégée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dans le cadre de la programmation pour les deux années suivantes.

Année budgétaire : 2025

-A: prestations de travaux

	OBJET	LIEU D'EXECUTION
01		SEBT GZOULA
02		SEBT GZOULA
03		SEBT GZOULA

-A: prestations de fournitures

N	OBJET	LIEU DE LIVRAISON
1	Fourniture de bureau ; produit d'impression	SEBT GZOULA
2	Achat de produit de vaccination	SEBT GZOULA
3	Achat de matériel d'entretien	SEBT GZOULA
4	Fourniture de matériel technique et informatique	SEBT GZOULA

-A: prestations de services

N	OBJET	LIEU DE LIVRAISON
1	Frais d'hébergement et de restauration	SEBT GZOULA
2	Entretien et réparation de véhicules et engins	SEBT GZOULA

Année budgétaire : 2026

-A: prestations de travaux

	OBJET	LIEU D'EXECUTION
01		SEBT GZOULA
02		SEBT GZOULA
03		SEBT GZOULA

-A: prestations de fournitures

N	OBJET	LIEU DE LIVRAISON
1	Fourniture de bureau, produit d'impression	SEBT GZOULA
2	Fourniture pour matériel technique et informatique	SEBT GZOULA
3	Achat de matériel d'entretien	SEBT GZOULA
4	Achat de produit de vaccination	SEBT GZOULA

-A: prestations de services

N	OBJET	LIEU DE LIVRAISON
1	Frais d'hébergement et de restauration et de réception	SEBT GZOULA
2	Entretien et réparation de véhicules et engins	SEBT GZOULA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE
 DE L'INTÉRIEUR
 PROVINCE
 DE KHENIFRA
 CERCLE EL KEBAB
 CAIDAT AIT ISHAQ
 COLLECTIVITE
 TERRITORIAL
 AIT ISHAQ
 AVIS D'APPEL
 D'OFFRES OUVERT
 SIMPLIFIÉ SUR OFFRES
 DE PRIX
 N° 03 /2024 /CTAI
 SEANCE PUBLIQUE
 Le 25 MARS 2024 à 10 h
 30 du matin il sera pro-
 cédé à la salle des réu-
 nions de la Commune
 Territoriale d'AIT ISHAQ,
 à l'ouverture des plis relatifs
 à l'appel d'offres ouvert
 simplifié sur offres de
 prix pour :
 FOURNITURE ET POSE
 DE LUMINAIRE LED ET
 ACHAT DE MATERIEL
 D'ENTRETIEN D'ECLAI-
 RAGE PUBLIC

Le dossier d'appel d'offres
 peut être retiré téléchargé
 à partir du portail des
 Marchés :
<https://www.marchespublics.gov.ma>
 • Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cinq Mille Dirhams (5000,00 DHS).
 • L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : Trois cent mille Dirhams, 00 centimes (300 000,00 DHS).
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes
 Passé par appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix en application de l'alinéa 1 paragraphe 1 de l'article 19 et paragraphe 1 de l'article 20 et de l'alinéa b paragraphe 3 de l'article 20 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 8 mars 2023) relatif

aux marchés publics
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes :
 "Aux dispositions du Décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444/08 Mars 2023) relatif aux marchés publics
 "Les concurrents doivent envoyer leurs plis électroniquement au portail des marchés publics selon l'article 9 de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances chargé du budget n° 1692-23 du 4 Hija 1444(23 Juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures des documents et des pièces relatifs aux marchés publics
 "Les pièces justificatives à fournir sont énumérées à l'article 05 du règlement de consultation
 N° 1337/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de la santé et de la protection sociale
 Direction Régionale de la Santé Fès-Meknes
 Délégation provinciale d'El Hajeb
 CHP ELHajeb



المملكة المغربية
 وزارة الصحة والتنمية الاجتماعية
 المديرية الجهوية لوزار الصحة بجهة فاس مكناس
 مندوبية إقليم الحاجب
 المركز الاستشفائي الإقليمي الحاجب

**AVIS RECTIFICATIF CONCERNANT
 AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
 SIMPLIFIÉ SUR OFFRE DE PRIX
 N° 02/2024/CHP/ELH
 Du 18/03/2024**

Il est porté à la connaissance des concurrents intéressés par l'appel d'offre

N°02/2024/CHP/ELH ayant pour objet : Brancardage A L'intérieur Du Centre

Hospitalier Provincial EL-HAJEB, que montant d'estimation est de 272041,80 DH

(Deux cent soixante-deux mille quarante et Un Dirhams 80 Cs)

N° 1332/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de
 l'Équipement et de l'Eau



المملكة المغربية
 مملكة المغرب
 وزارة التجهيز والماء
 مكناس

**Avis rectificatif et de report
 d'Appel d'Offres Ouvert Simplifié n°02/2024**

Le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique de Taroudant porte à la connaissance du public que l'Appel d'offres Ouvert Simplifié N° 02/2024 du 14 Mars 2024 à 11 H, relatif au :

Contrôle extérieur topographique des travaux d'élargissement et de renforcement de la RN 7 du PK 289+060 au PK 308+736 (ex. RR203 du PK 142+147 au PK 161+823), Province de Taroudant.

a subis la modification suivante :

- La date de la séance d'ouverture des plis est reporté au 27 Mars 2024 à 11h au lieu du 14 Mars 2024 à 11h.

Le reste est inchangeable.

N° 1333/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Éducation Nationale du Praticien et des Sports
 ARIF de Casablanca - Setra
 Direction Provinciale El Fida Mers Sultan
 Service des Affaires Administratives et Financières, des Concessions,
 des Appareils et du Patrimoine

Avis de rectificatif de l'Appel d'offres ouvert national simplifié au "rabais ou à majoration" N°01/1/24

Il est porté à la connaissance du public que le dossier de consultation de l'appel d'offres N° 01/1/24 publié au portail des marchés publics a été modifié pour y introduire l'avis de l'appel d'offres précité ayant pour objet « l'élaboration des études techniques et suivi des travaux d'aménagement et de réhabilitation des établissements scolaires relevant de la direction provinciale El Fida Mers Sultan en 9 (neuf) lots : LOT 1 : Lycée collégial ; YOUSSEF IBN TACHFINE, LOT 2 : Ecole primaire : OUM HANI, LOT 3 : Ecole primaire : ELMAKDUSSI, LOT 4 : Ecole primaire : LAKRAA, LOT 5 : Ecole primaire : IBN ARABI, LOT 6 : Ecole primaire : LALLA HASNA, LOT 7 : Ecole primaire : ELMAZRAA, LOT 8 : Ecole primaire : ZERKTOUNI, LOT 9 : Ecole primaire : BOUJOUR », en conséquence la date d'ouverture des plis a été reportée jusqu'au 25 mars 2024 à partir de 10 heures, et le lieu de l'ouverture sera les locaux de la Direction provinciale EL FIDA MERS SULTAN sis au numéro 24 Rue de Rome Casablanca. Les autres éléments de l'avis publié en page 18 du journal Libération N° 30263 (datant du 8 mars 2024) précité restent inchangés.

N° 1331/PA

ROYAUME DU MAROC
 Ministère de la Jeunesse, de la Culture
 et de la Communication



المملكة المغربية
 وزارة الشباب والثقافة
 والتواصل

الجمعية المغربية للمهنيين
 HONORÉ A BOUDOR
 HONORARY SOCIETY OF AUDIOVISUAL
 AND FILM PROFESSIONALS

ISMAC

الجمعية المغربية للمهنيين
 HONORARY SOCIETY OF AUDIOVISUAL
 AND FILM PROFESSIONALS

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL
 N°01/ISMAC/2024**

Le 08 avril 2024 à 11h, il sera procédé, dans la salle de réunion de l'Institut Supérieur des Métiers de l'Audiovisuels et du Cinéma (ISMAC), sis à Madinat Al Irfane - Avenue Allal El Fassi - Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international, sur offres des prix n°01/ISMAC/2024 pour objet : « Acquisition de véhicules utilitaires au profit de l'Institut Supérieur des Métiers de l'Audiovisuels et du Cinéma » (en 3 lots séparés)

Lot n°1 : acquisition d'un véhicule utilitaire (Diesel)

Lot n°2 : acquisition de trois Véhicules utilitaire (Diesel)

Lot n°3 : acquisition d'un véhicule utilitaire de transport des étudiants 12 places pack.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de :

Lot n°1 : trois cent trente-neuf mille deux cent cinquante-neuf dirhams (339 259,00 dhs).

Lot n°2 : trois cent soixante-treize mille sept cent quarante-cinq dirhams (373 745,00 dhs).

Lot n°3 : sept cent cinquante-neuf mille cent quatre-vingt-quinze dirhams (759 195,00 dhs).

Le cautionnement provisoire est fixé à :

Lot n°1 : six mille sept cent Dirhams (6700,00 Dhs)

Lot n°2 : sept mille quatre cent Dirhams (7400,00 Dhs)

Lot n°3 : quinze mille Dirhams (15 000,00 Dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau du service des affaires financières sis à Madinat Al Irfane - Avenue Allal El Fassi - Rabat au plus tard le 05 avril 2024 à 14h 00, ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 9 du règlement de consultation.

N° 1334/PA

STE "FIDMAG-CONSEIL" SARL
Cité Sadri, groupe 4, Rue 10, N° 60-1er Etage, Casablanca
(0522) 70.80.46 / (0522) 71.82.99

STE "KISTAMOS PRO" S.A.R.L
Constitution

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/03/2024 enregistré le 05/03/2024 il a été établis les statuts d'une société SARL dont les caractéristiques sont les suivantes :
- Dénomination : Société " KISTAMOS PRO " S.A.R.L.
- Objet :

- La Fabrication d'appareilles Et Instruments de Précision
- La Conception Et La Réalisation de Système Dosage Et Système de Pesage
- Prestation de tous services.
- Siège Social : 45, RUE ABDELKADER MOUFTAKAR ETAGE 2, APPARTEMENT N° 4, CASABLANCA
- Durée : 99 ans.
- Capital Social : CENT MILLE DIRHAMS (100.000,00 DH) divisé en MILLE (1.000) parts de CENT (100 DH) chacune, numérotées de 1 à 1.000 et divisé comme suit :

- Mr BOUCHRA ABDELAZIZ : 500 Parts
- Mr GOUZI ADIL : 500 Parts
- La Gérance : La société est administrée et gérée par le Gérant Unique Mr BOUCHRA ABDELAZIZ, Marocaine, Titulaire de la CIN N° B428444 et demeurant à : LOTISSEMENT RANIA A36, ETAGE 4, APPT 9, CASABLANCA.

- Réparation de Bénéfice : 5% à la réserve légale, le reste est mis à la disposition des associés.
- Année Sociale : L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.
- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, Le 11/03/2024 Sous N° 00909987, RC N° 618.183 / Casablanca.

N° 1338/PA

Constitution SOCIETE
Étanchéitéouhammou-SARLAU-BOUZHNIKA
GSM: 0698859180.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23/02/2024, il a été établi les statuts d'une société SARL AU, dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes :
Dénomination : -Étanchéitéouhammou- SARLAU.
Siège Social : RDC LOTISSEMENT JNANE KHALED N°1236 BENSLIMANE.

Associé : -Mr. OUHAMMOU ABDESSADK, apporteur en numéraire 100 000,00 dhs soit 1000 parts sociales TOTAL 100 000,00 dhs soit 1000 parts sociales
Objet : - Entrepreneur De Travaux D'étanchéité
- Travaux Divers De Construction
Durée : 99 ans.

Capital social : 100.000,00 DHs.
Gérance : la société est gérée par : Mr. OUHAMMOU ABDESSADK.
Dépôt légal : la société a été immatriculée au RC au Tribunal de première instance de Benslimane sous le N°8659, et Dépôt légal a été effectué le 11/03/2024 sous le N°151.

N° 1339/PA

CABINET AL ISTICHARIA CONSULTING-SARL-BOUZHNIKA
Tel/Fax: 0527649573 GSM: 0668792975.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16/02/2024, il a été établi les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes:
Dénomination : " ZEN NEGOC " S.A.R.L.A.U
Siège Social : 15 AVENUE AL ABTAL N° 4 AGDAL RABAT.
Associés Unique : Mr. AHMED AIT AZZA, apporteur en numéraire 100 000,00 DHs soit 1000 parts sociales
Objet : COMMERCIALISATION ET DISTRIBUTION DES PRODUITS ALIMENTAIRES ET D'HYGIENES; TRANSPORT DE MARCHANDISES POU LE COMPTE D'AUTRUI.

Durée : 99 ans.
Capital social : 100.000,00 DHs.
Gérance : la société est gérée par Mr. AHMED AIT AZZA.

Dépôt légal : la société a été immatriculée au RC au Tribunal de première instance de Rabat sous le N° 177551 RC N°175229.

N° 1340/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'EL JADIDA SECRETARIAT GENERAL D.A.A/S.B.M AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE

N°19/2024/INDH
Le 26 mars 2024 à 10 :00 heures, il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Gouverneur de la Province d'El Jadida dans la salle des réunions siège de la province El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix N°19/2024/INDH du 26 mars 2024 pour ACQUISITION DE MOBILIER DE BUREAU AU PROFIT DU CENTRE POLYDISCIPLINAIRE DES FEMMES EN SITUATION DE PRECARITE A LA COMMUNE HAOUZIA -PROVINCE D'EL JADIDA
Le dossier d'Appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des couts de prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme comme suit: 67 032,00 dh (Soixante sept mille trente deux dirhams TTC).
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de mille trois cent dirhams (1.300,00 dh).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30-32-34 du décret relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

La documentation technique exigée par le dossier d'appel d'offres doit être déposée dans le bureau de la Division des affaires administratives /service du budget et marchés Province d'El Jadida au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis en séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis, ou transmis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 1341/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE DU PRESCHOILAIRE & DES SPORTS ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION CASSABLANCA-SETTAT DIRECTION PROVINCIALE D'EL JADIDA AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT A MAJORATION N° 04/EXP/2024 (Séance publique)

1. Le vendredi 05 avril 2024 à 10 heures, il sera procédé aux bureaux du siège de L'AREF Casablanca-Settat- situés au Bd Sidi Abderrahmane Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres Ouvert à Majoration, ayant pour objet Prestations de gardiennage des établissements primaires et lycées collégiens relevant de la direction provinciale d'El-Jadida.

2. Le dossier d'Appel d'Offres peut être téléchargé à partir du portail des Marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
3. Le cautionnement provisoire est fixé comme suit: 100 000,00 DH (cent mille Dirhams).
4. L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage sont fixés comme suit : 8 348 140,80DH (huit million trois cent quarante-huit mille cent quarante dirhams et quatre-vingt centimes) (TTC).
5. Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 32, 34, 35, 62 et 135 et Décret n° 2-22-431 du (08 mars 2023) relatif aux marchés publics
6. Les concurrents doivent envoyer leurs dossiers par voie électronique au portail des marchés de public www.marchespublics.gov.ma, en application des dispositions du décret cité ci-

dessus et l'arrêté n° 1692-23, relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.
7. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 3 du Règlement de Consultation.

N° 1342/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE DU PRESCHOILAIRE & DES SPORTS ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION CASSABLANCA-SETTAT DIRECTION PROVINCIALE D'EL JADIDA AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT A MAJORATION N° 05/EXP/2024 (Séance publique)

1. Le vendredi 05 avril 2024 à 12 heures, il sera procédé aux bureaux du siège de L'AREF Casablanca-Settat situés au Bd Sidi Abderrahmane Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres Ouvert à Majoration, ayant pour objet Prestations de gardiennage des bâtiments administratifs et lycées qualifiants relevant de la direction provinciale d'El-Jadida.

2. Le dossier d'Appel d'Offres peut être téléchargé à partir du portail des Marchés publics www.marchespublics.gov.ma
3. Le cautionnement provisoire est fixé comme suit: 45 000,00 DH (quarante-cinq mille Dirhams).

4. L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage sont fixés comme suit : 3 408 824,16DH (trois million quatre cent huit mille huit cent vingt-quatre dirhams et seize centimes) (TTC).
5. Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 32, 34, 35, 62 et 135 et Décret n° 2-22-431 du (08 mars 2023) relatif aux marchés publics
6. Les concurrents doivent envoyer leurs dossiers par voie électronique au portail

des marchés de public www.marchespublics.gov.ma, en application des dispositions du décret cité ci-dessus et l'arrêté n° 1692-23, relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

7. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 3 du Règlement de Consultation.

N° 1343/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'AZILAL COMMUNE DE ZAOULAT AHANSAL AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE N°01/2024 /BC/CT ZA /PAZ

Le 26 Mars 2024 à 11 h il sera procédé, dans la salle de réunions de la CT de Zaulat Ahansal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix pour : ouverture piste reliant Tacourte ouladou et troule à Ait Aabdi

- ouverture piste reliant Tayntighrar et Askar n'Ait hmadoukous à Ait Aabdi

-ouverture piste reliant Amzagheou et lley à Ait Aabdi,
- Elargissement piste reliant boumardoule et Ait Aabdi à travers kriaane A LA CT ZAOULAT AHANSAL
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Neuf mille trois cent dirhams, 00 Cts (9.300,00 DH)
L'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre cent soixante neuf mille deux cent dirhams (469 200,00DHs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08/03/2023) relatif aux marchés publics.

N° 1344/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU Avis d'Appel d'Offre Ouvert simplifié N° 02/2024

Le 27/03/2024 à 13h, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique de Tan-Tan cité Administratif Tan-Tan à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert simplifié sur offre des prix n° 02/2024 pour :
Objet : Travaux de signalisation verticale de la route régionale n°118 dans la Province de Tan-Tan

Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 499560,00DHs (Quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent soixante Dirhams, 00 Cts).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 7000,00Dhs (Sept mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du règlement de consultation.

N° 1345/PA

ROYAUME DU MAROC



MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, LE PRESCHOILAIRE ET DES SPORTS ACADÉMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION REGION CASABLANCA-SETTAT DIRECTION PROVINCIALE D'EL JADIDA SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRE OUVERT A MAJORATION N°03/EXP/2024

Le directeur provincial du Ministère de l'éducation nationale, de préscolaire et des sports d'El-Jadida porte à la connaissance du public que l'estimation de l'appel d'offre ouvert N° 03/EXP/2024 relatif aux prestations de nettoyage des établissements scolaires et des bâtiments et locaux administratifs relevant de la direction provinciale d'El Jadida. Paru au journal libération n°10152 du samedi-dimanche 24-25 février 2024, a été changé de 4 192 651,39 DH (quatre million cent quatre-vingt-deux mille neuf cent cinquante-un dirhams et trente-neuf centimes) (TTC) au 4 721 826,48 DH (quatre million sept cent vingt-un mille huit cent vingt dirhams et quarante-huit centimes) (TTC), la date d'ouverture a été reporté du 18 mars 2024 à 11h au 25 mars 2024 à 11h, et le reste est inchangé.

N° 1346/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Jeunesse,
de la Culture et de la
Communication
Département de la Culture
Direction Régionale
de la Culture Tanger -
Tétouan - Al Hoceima
APPEL D'OFFRES
OUVERTSUR OFFRES
DE PRIX
N°04/2024/DRCTTH
Séance publique
Le 09 avril 2024 à 10 H, il
sera procédé, au siège de la
Direction régionale de la
Culture (52 rue d'Angleterre,
Tanger), à l'ouverture
des plis relatifs à l'Appel
d'offres ouvert n° :
04/2024/DRCTTH, ayant
pour objet :

Etude technique et Suivi
des Travaux de Restauration
de l'Ecole des Arts et
Métiers de Tétouan.
Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés publics
accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.ma.
L'estimation des coûts des
prestations établies est
fixée à : Trois Cent Mille
Dirhams toutes taxes
comprises (300.000,00 dhs
TTC).
Le cautionnement provisoire
est de : Cinq Mille
dirhams (5 000,00 DH);
La constitution et la
restauration des garanties
pécuniaires s'effectuent
par voie électronique
selon les conditions
d'utilisation du Portail
des marchés publics

blics, en application de
l'article 15 de l'arrêté du
ministre de l'économie et
des finances n°1692-23
du 04 Hija 1444 (23 juin 2023)
relatif à la dématérialisation
des procédures de
passation des marchés
publics et des garanties
pécuniaires.
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des articles
30 à 34 du décret relatif
aux marchés publics.
Les plis des concurrents
sont envoyés exclusivement
par voie électronique
dans le portail des marchés
publics (www.marchespublics.gov.ma)
conformément aux articles
9 et 12 de l'arrêté du
ministre de l'économie et
des finances n°1692-23
du 04 Hija 1444 (23 juin
2023) relatif à la
dématérialisation des
procédures de passation
des marchés publics et
des garanties pécuniaires.
Il est prévu une visite
des lieux le 02 avril 2024
à 11h, au site du projet
sis à Babouk, Tétouan.
Les pièces justificatives
à fournir sont celles
prévues par l'article 8
du règlement de
consultation.
N° 1349/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Jeunesse,
de la Culture et de la
Communication
Département de la Culture

Direction Régionale de
la Culture Tanger - Tétouan -
Al Hoceima
APPEL D'OFFRES
OUVERTSUR OFFRES
DE PRIX
N°05/2024/DRCTTH
Séance publique
Le 04 avril 2024 à 10 H, il
sera procédé, au siège de la
Direction régionale de la
Culture (52 rue d'Angleterre,
Tanger), à l'ouverture
des plis relatifs à l'Appel
d'offres ouvert n° :
05/2024/DRCTTH, ayant
pour objet :

Etude technique et Suivi
des Travaux d'aménagement
du siège de la direction
régionale de la culture
à Tanger.
Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés publics
accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.ma.
L'estimation des coûts des
prestations établies est
fixée à : Cent quatre-vingt-
deux mille Dirhams
toutes taxes comprises
(198.000,00 dhs TTC).
Le cautionnement provisoire
est de : Trois Mille
dirhams (3 000,00 DH).
La constitution et la
restauration des garanties
pécuniaires s'effectuent
par voie électronique
selon les conditions
d'utilisation du Portail
des marchés publics,
en application de l'article
15 de l'arrêté du
ministre de l'économie et
des finances n°1692-23 du

04 Hija 1444 (23 juin 2023)
relatif à la dématérialisation
des procédures de
passation des marchés
publics et des garanties
pécuniaires.
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des articles
30 à 34 du décret relatif
aux marchés publics.
Les plis des concurrents
sont envoyés exclusivement
par voie électronique
dans le portail des marchés
publics (www.marchespublics.gov.ma)
conformément aux articles
9 et 12 de l'arrêté du
ministre de l'économie et
des finances n°1692-23
du 04 Hija 1444 (23 juin
2023) relatif à la
dématérialisation des
procédures de passation
des marchés publics et
des garanties pécuniaires.
Il est prévu une visite
des lieux le 29 mars 2024
à 11h, au site du projet
sis à 52, rue
Angleterre, Tanger.
Les pièces justificatives
à fournir sont celles
prévues par l'article 8
du règlement de
consultation.
N° 1350/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE
DE LA JEUNESSE DE LA
CULTURE ET DE LA
COMMUNICATION
DÉPARTEMENT
CULTURE
DIRECTION
REGIONALE
DE LA CULTURE DE
SOUSS MASSA
Avis d'appel d'offres
ouvert national
N° 04/DRCSM/2024
Le 16/04/2024 à 11 heures,
il sera procédé, dans le
bureau du Directeur
Régional de la Culture
de la région de Souss
Massa, sis au 2ème étage,
Immeuble RANINO 1er
Lot 1896, Avenue Hassan
I, Hay Elmassira- Agadir,
à l'ouverture des plis
relatifs à l'appel d'offres
ouvert national sur offres
des prix n°
04/DRCSM/2024 pour :
ESSAIS ET ETUDES GÉO-
TECHNIQUES DES
REPARTS INTÉRIEURS ET
EXTÉRIEURS, LEURS
CHEMINS DE RONDE,
LEURS PORTES ET LEURS
TOURS DE LA VILLE DE
TAROUADANT.
Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir-

du portail des marchés
publics accessible à l'adresse:
www.marchespublics.gov.ma.
L'estimation des coûts des
prestations est établie
par le maître d'ouvrage
à la somme de cent
soixante-dix mille six
cent dirhams (170.600,00
DHS).
Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de
Trois mille dirhams
(3.000,00 DHS).
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des
articles 30 à 34 du
décret N° 2-22-431 du
08/03/2023 relatif aux
marchés publics.
Les concurrents doivent
déposer leurs dossiers
par voie électronique
dans le portail des
marchés publics
accessible à l'adresse
www.marchespublics.gov.ma/Article
135 du décret N° 2-22-431
du 08/03/2023 aux
marchés publics).
Les pièces justificatives
à fournir sont celles
prévues par l'article
n°10 du règlement
de consultation.
N° 1351/PA

الجمهورية المغربية
ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Éducation et de la Formation
De la Région de Rabat-Sale-Zemmour
Direction provinciale de Rabat

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS NATIONAL SIMPLIFIÉ
SEANCE PUBLIQUE**

Le 08 mars 2024, à partir de 10h00 du matin il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du ministère de l'Éducation Nationale et du sport de Rabat, sis à rue Abdellatif Boutahar Minaoua - Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié sur offres de prix relatives :

N° de l'appel d'offres	Objet	Estimation en DHS TTC	Montant de la Caution provisoire en dhs
84DPK/2024	Etudes Techniques Et Suivi Des Travaux de réhabilitation et d'aménagement des établissements scolaires primaires relevant de la direction provinciale de Rabat en TROIS (03) lots séparés, répartis comme suit :	Lot #1 : 12 000,00 dhs TTC (douze-mille dhs TTC)	Lot #1 : 3000,00 dh (trois mille dirhams)
	- Lot n° 01 Etudes Techniques Et Suivi Des Travaux de réhabilitation et d'aménagement de six (06) établissements scolaires primaires pionniers relevant des communes : de SIDI TABH, ALMOGRAN et HADDADA, Province de Rabat.	Lot n° 02 : 54 000,00 dhs TTC (cinquante-quatre mille dhs TTC).	Lot #2 : 1 000,00 dh (un mille dirhams).
	- Lot n° 02 Etudes Techniques Et Suivi Des Travaux de réhabilitation et d'aménagement de sept (07) établissements scolaires primaires pionniers relevant des communes : LAËLA MIMOUNA, MOULAY BOUSSALHAM, BABARA OULAD AYAD, et BENMANSOUR, Province de Rabat.	Lot n° 03 : 54 000,00 dhs TTC (cinquante-quatre mille dhs TTC).	Lot #3 : 1 000,00 dh (un mille dirhams).

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 05 du règlement de consultation.

N.B : La caution provisoire doit être établie en nom de la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et du Sport de Rabat.

N° 1347/PA

ANP
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION DU PORT DE JERJ LAHAÏR ET REGION
PROGRAMME DEY DONNÉES DE PÉRIODES A L'ÉTAT D'OFFRE
ANNÉE BUDGÉTAIRE 2024

RELEVÉ

Nature de l'offre	Objet de l'offre	Lot (Dhs)	Mode de passation	Titre de passation	Conditions de passation
Services	Etudes d'entretien des ouvrages de navigation et de maintenance de la direction du port de Jerj Lahair	1001 00 0100 100000	AD (OFFRE)	Service	
Travaux de service	Travaux de maintenance et de réparation des équipements de pont de port de Jerj Lahair	1002 00 0100 100000	AD (OFFRE)	Service	
Travaux de service	Travaux de maintenance et de réparation des équipements de pont de port de Jerj Lahair	1003 00 0100 100000	AD (OFFRE)	Service	
Services	Etudes d'entretien des ouvrages de navigation et de maintenance de la direction du port de Jerj Lahair et de l'Etat	1004 00 0100 100000	AD (OFFRE)	Service	
Services	Etudes d'entretien des équipements de pont de port de Jerj Lahair et de l'Etat	1005 00 0100 100000	AD (OFFRE)	Service	
Services	Etudes d'entretien des équipements de pont de port de Jerj Lahair et de l'Etat	1006 00 0100 100000	AD (OFFRE)	Service	
Services	Etudes d'entretien des équipements de pont de port de Jerj Lahair et de l'Etat	1007 00 0100 100000	AD (OFFRE)	Service	

RELEVÉ

Nature de l'offre	Objet de l'offre	Lot (Dhs)	Mode de passation	Titre de passation	Conditions de passation
Travaux de service	Nettoyage et entretien de la signalisation de pont de port de Jerj Lahair	1001 00 0200 100000	AD (OFFRE)	Service	
Travaux de service	Travaux de nettoyage des locaux de pont de port de Jerj Lahair	1002 00 0200 100000	AD (OFFRE)	Service	
Travaux de service	Travaux de maintenance et de réparation des équipements de pont de port de Jerj Lahair	1003 00 0200 100000	AD (OFFRE)	Service	
Travaux de service	Travaux de maintenance et de réparation des équipements de pont de port de Jerj Lahair	1004 00 0200 100000	AD (OFFRE)	Service	
Travaux de service	Travaux de maintenance et de réparation des équipements de pont de port de Jerj Lahair	1005 00 0200 100000	AD (OFFRE)	Service	
Travaux de service	Travaux de maintenance et de réparation des équipements de pont de port de Jerj Lahair	1006 00 0200 100000	AD (OFFRE)	Service	
Travaux de service	Travaux de maintenance et de réparation des équipements de pont de port de Jerj Lahair	1007 00 0200 100000	AD (OFFRE)	Service	
Travaux de service	Travaux de maintenance et de réparation des équipements de pont de port de Jerj Lahair	1008 00 0200 100000	AD (OFFRE)	Service	

FOURNITURE

Type de l'offre	Objet de l'offre	Lot (Dhs)	Mode de passation	Titre de passation	Conditions de passation
Approvisionnement de matériel	Approvisionnement des équipements de sécurité	1001 00 0300 100000	AD (OFFRE)	Service	
Approvisionnement de matériel	Approvisionnement des équipements de sécurité	1002 00 0300 100000	AD (OFFRE)	Service	
Approvisionnement de matériel	Approvisionnement des équipements de sécurité	1003 00 0300 100000	AD (OFFRE)	Service	
Approvisionnement de matériel	Approvisionnement des équipements de sécurité	1004 00 0300 100000	AD (OFFRE)	Service	
Approvisionnement de matériel	Approvisionnement des équipements de sécurité	1005 00 0300 100000	AD (OFFRE)	Service	
Approvisionnement de matériel	Approvisionnement des équipements de sécurité	1006 00 0300 100000	AD (OFFRE)	Service	
Approvisionnement de matériel	Approvisionnement des équipements de sécurité	1007 00 0300 100000	AD (OFFRE)	Service	
Approvisionnement de matériel	Approvisionnement des équipements de sécurité	1008 00 0300 100000	AD (OFFRE)	Service	
Approvisionnement de matériel	Approvisionnement des équipements de sécurité	1009 00 0300 100000	AD (OFFRE)	Service	
Approvisionnement de matériel	Approvisionnement des équipements de sécurité	1010 00 0300 100000	AD (OFFRE)	Service	
Approvisionnement de matériel	Approvisionnement des équipements de sécurité	1011 00 0300 100000	AD (OFFRE)	Service	
Approvisionnement de matériel	Approvisionnement des équipements de sécurité	1012 00 0300 100000	AD (OFFRE)	Service	
Approvisionnement de matériel	Approvisionnement des équipements de sécurité	1013 00 0300 100000	AD (OFFRE)	Service	
Approvisionnement de matériel	Approvisionnement des équipements de sécurité	1014 00 0300 100000	AD (OFFRE)	Service	
Approvisionnement de matériel	Approvisionnement des équipements de sécurité	1015 00 0300 100000	AD (OFFRE)	Service	
Approvisionnement de matériel	Approvisionnement des équipements de sécurité	1016 00 0300 100000	AD (OFFRE)	Service	
Approvisionnement de matériel	Approvisionnement des équipements de sécurité	1017 00 0300 100000	AD (OFFRE)	Service	
Approvisionnement de matériel	Approvisionnement des équipements de sécurité	1018 00 0300 100000	AD (OFFRE)	Service	
Approvisionnement de matériel	Approvisionnement des équipements de sécurité	1019 00 0300 100000	AD (OFFRE)	Service	
Approvisionnement de matériel	Approvisionnement des équipements de sécurité	1020 00 0300 100000	AD (OFFRE)	Service	
Approvisionnement de matériel	Approvisionnement des équipements de sécurité	1021 00 0300 100000	AD (OFFRE)	Service	
Approvisionnement de matériel	Approvisionnement des équipements de sécurité	1022 00 0300 100000	AD (OFFRE)	Service	
Approvisionnement de matériel	Approvisionnement des équipements de sécurité	1023 00 0300 100000	AD (OFFRE)	Service	
Approvisionnement de matériel	Approvisionnement des équipements de sécurité	1024 00 0300 100000	AD (OFFRE)	Service	
Approvisionnement de matériel	Approvisionnement des équipements de sécurité	1025 00 0300 100000	AD (OFFRE)	Service	
Approvisionnement de matériel	Approvisionnement des équipements de sécurité	1026 00 0300 100000	AD (OFFRE)	Service	
Approvisionnement de matériel	Approvisionnement des équipements de sécurité	1027 00 0300 100000	AD (OFFRE)	Service	
Approvisionnement de matériel	Approvisionnement des équipements de sécurité	1028 00 0300 100000	AD (OFFRE)	Service	
Approvisionnement de matériel	Approvisionnement des équipements de sécurité	1029 00 0300 100000	AD (OFFRE)	Service	
Approvisionnement de matériel	Approvisionnement des équipements de sécurité	1030 00 0300 100000	AD (OFFRE)	Service	

AGENCE NATIONALE DES PORTS - Direction du Port de Jerj Lahair et Région
Direction du Port de Jerj Lahair, Km 22, Route Ouedla, BP 2182, 33 Jeddah (Port principal)
Tel : 05 29 45 09 49 / 05 29 45 01 02 / 06 26 49 03 11 Fax : 05 29 24 54 24

N° 1346/PA

Portrait



Emma Stone

Créature favorite des Oscars

Elle va pouvoir ajouter une deuxième statuette sur ses étagères: Emma Stone a confirmé dimanche son statut de favorite d'Hollywood en remportant de nouveau l'Oscar de la meilleure actrice grâce à son rôle de Frankenstein au féminin dans "Pauvres Créatures".

A 35 ans, l'Américaine a notamment battu celle qui avait la faveur des pronostics, Lily Gladstone ("Killers of the Flower Moon"), pour rejoindre le cercle fermé des comédiennes ayant obtenu

deux fois la récompense suprême, aux côtés de légendes comme Meryl Streep, Jane Fonda ou Jodie Foster.

"Merci pour ce cadeau d'une vie qu'est (le personnage de) Bella Baxter. Je t'en serai à jamais reconnaissante", a déclaré, sur scène, une Emma Stone très émue à l'attention du réalisateur grec Yorgos Lanthimos. Elle avait déjà été primée en 2017 pour son rôle de jeune actrice en quête de gloire dans "La La Land". Dans "Pauvres Créatures", elle prête ses grands yeux turquoise à un personnage bien plus osé.

Ce conte baroque la voit incarner Bella Baxter, une suicidée ressuscitée par un scientifique foldingue, qui lui plante le cerveau du bébé qu'elle portait en elle. Enfant coincée dans un corps d'adulte, cette créature extraordinaire découvre les mille plaisirs de la vie, sans aucune honte, ni préjugés.

L'occasion pour Emma Stone de livrer une performance joyeusement régressive: Bella manifeste un appétit insatiable pour le sexe, mange à en vomir des pasteis de nata, célèbres pâtisseries portugaises, danse de manière loufoque et balance tout ce qui lui passe par la tête, qu'importe la bienséance. Mais plus elle mûrit, plus son émancipation se heurte aux hommes, inlassablement séduits par son anticonformisme et désireux de la posséder.

Emma Stone répète partout que cette héroïne est le "personnage préféré" de sa carrière.

"Repartir de zéro, c'était une partie très inspirante de Bella", a-t-elle confié en janvier en recevant un Golden Globe. L'expérience était "vraiment magnifique et très libératrice."

Le film, sur lequel elle est productrice, cimente sa collaboration avec le réalisateur Yorgos Lanthimos, rencontré en 2015 et en qui elle semble avoir trouvé une sorte d'âme soeur créative.

Le Grec l'a propulsée en domestique ambitieuse et séductrice à la cour de la reine Anne d'Angleterre, dans "La Favorite". Une performance saluée par une nomination pour l'Oscar du meilleur second rôle en 2019.

L'Américaine est une "actrice incroyable", autant intéressée par des petits projets que des blockbusters hollywoodiens, confiait Yorgos Lanthimos au quotidien britannique The Guardian en décembre. Le duo a aussi tourné un court-métrage et travaille déjà sur deux autres films.

Née en 1988 en Arizona (sud-ouest), Emily Jean Stone - son vrai nom - a d'abord été couronnée par Hollywood comme une "girl next door", cet archétype de l'héroïne tirée de la vie de tous les jours. Un genre qui semblait coller à son caractère volubile et son histoire personnelle.

Très jeune, elle découvre la comédie comme moyen de calmer ses angoisses malades. A 14 ans, elle fait une présentation vidéo pour convaincre ses parents de la laisser arrêter le lycée et emménager

avec sa mère à Los Angeles pour faire carrière. Elle cumule alors auditions, études par correspondance et un petit boulot dans une boulangerie pour chiens. Puis perce sur grand écran avec des comédies déjantées comme "SuperGrave" (2007) et "Bienvenue à Zombieland" (2009). Sa carrière explose véritablement en 2011 avec des comédies romantiques comme "Crazy, Stupid, Love" ou "La couleur des sentiments". Woody Allen lui en propose d'autres - "Magic in the Moonlight" (2014), "L'homme irrationnel" (2015) -, pendant qu'elle s'affiche en petite amie de super-héros dans la saga "The Amazing Spider-man".

Elle obtient en parallèle sa première nomination aux Oscars, grâce à son rôle d'ex-droguée et fille en colère d'un metteur en scène dans "Birdman" (2014).

Mais c'est la comédie musicale "La La Land" qui consacre son ascension. Comme un clin d'oeil à sa propre trajectoire, elle y incarne une jeune première à la conquête d'Hollywood, avec chansons et numéros de claquettes à la clé.

Mariée à l'humoriste Dave McCary et maman depuis 2021, l'actrice semble désormais en recherche de rôles plus inattendus. Elle s'est récemment amusée dans le costume de "Cruella" (2021), pour un film explorant la jeunesse de la charismatique méchante de Disney, et s'affiche actuellement dans la série "The Curse", en bourgeoise blanche hypocrite qui s'essaie à la philanthropie pour devenir célèbre.

“

Très jeune, Emma Stone découvre la comédie comme moyen de calmer ses angoisses malades

Osaka, Kerber, Wozniacki

Déjà au top après leur retour de maternité

L'Allemande Angelique Kerber et la Danoise Caroline Wozniacki face à face en 8es de finale, la Japonaise Naomi Osaka qui espère les rejoindre: trois ex-N.1 mondiales de retour de maternité renouent avec le très haut niveau au même moment à Indian Wells.

Les situations de sportives/mères au sommet sont nombreuses et anciennes, notamment en tennis, avec l'éminent exemple de l'Américaine Serena Williams. Le WTA 1000 d'Indian Wells, sorte de 5e plus gros tournoi du monde après les Majeurs, en est une nouvelle illustration, au croisement de plusieurs trajectoires.

Osaka, Kerber, Wozniacki, trois championnes qui cumulent huit titres du Grand Chelem (quatre pour Osaka, trois pour Kerber, un pour Wozniacki), voient leur retour en forme sur le circuit concorder, dans un tournoi où sept joueuses du tableau de simples ont connu la maternité.

Quatre sont encore en lice dont les deux amies Kerber et Wozniacki, qui s'affrontent en huitièmes de finale.

"Crois en tes rêves", a lancé Kerber vendredi au micro du stade, à l'adresse de sa fille née en février 2023.

L'Allemande, âgée de 36 ans, a fait son retour début janvier après une pause d'un an et demi, pour une compétition par équipe puis deux éliminations aux premiers tours de l'Open d'Australie puis du WTA 500 de Linz (Autriche). Elle vient d'enchaîner trois victoires en Californie, dont les deux dernières contre des membres du Top 20, la Lettone Jelena Ostapenko (10e), puis la Russe Veronika Kudermetova (N.19) dimanche.

"Bien sûr ce n'est pas facile de revenir après une si longue absence et de rejouer au haut niveau. Ça prend du temps, il faut être patiente. Je me suis entraînée pendant quatre mois sans relâche. J'en ai assez, je suis heureuse de retrouver les tournois", a commenté Kerber.



En huitièmes, elle retrouvera donc son amie Caroline Wozniacki, (33 ans), qui s'est défaite dimanche de l'Américaine Katie Volynets (131e), après la Croate Donna Vekic (36e).

La Danoise a eu deux enfants en juin 2021 puis en octobre 2022, et doit surmonter une absence de plus de trois ans entre janvier 2020 et août 2023.

"Nous sommes très proches avec Angie (Kerber), on se parle tout le temps, elle me questionnait sur la maternité lorsqu'elle était enceinte", a raconté Wozniacki.

"Hier (samedi) j'ai passé la journée avec mes enfants, je ne me suis pas entraînée. On s'est bien amusés!"

"Je vais jouer moins de tournois qu'avant. Voyager avec toute la famille n'est pas simple, toutes les semaines ce ne serait pas bon pour nous, même si j'aime le faire", a-t-elle expliqué.

D'une autre génération que ses deux concurrentes, Naomi Osaka (26 ans) a eu sa fille en juillet 2023, et a manqué à peine plus d'un an de compétition (septembre 2022 - janvier 2024).

Après une élimination au premier tour de l'Open d'Australie en janvier, elle a déjà atteint les quarts de finale du WTA 1000 de Doha mi-février, et a dominé la 15e mondiale russe Liudmila Samsonova au deuxième tour à Indian Wells, avant d'affronter la Belge Elise Mertens (28e) lundi.

"C'est un plaisir de rejouer, lorsque j'étais enceinte, j'ai toujours eu renvie de jouer. Mais quand je rentre à la maison, je suis une mère", a posé la Japonaise.

L'Ukrainienne Elina Svitolina, engagée au troisième tour, est également présente avec sa fille avec la particularité que le père, son mari français Gaël Monfils, est aussi en course pour une place en 8es.

Svitolina (29 ans, 17e) a montré le chemin à suivre, elle qui compte déjà un quart de finale à Roland-Garros et une demi à Wimbledon l'an passé, après un accouchement en octobre 2022 et un retour en avril 2023.

Jeux olympiques 2024 à Paris

Des paris sportifs sous haute surveillance

Les Jeux olympiques ont certes moins la cote auprès des parieurs qu'un Mondial de foot, mais ils susciteront tout de même l'intérêt aux quatre coins du globe, poussant le régulateur français des jeux en ligne à redoubler de vigilance.

Au nord de Paris, dans l'Arena toute neuve de la Porte de la Chapelle qui accueillera cet été les compétitions de badminton et de gymnastique rythmique, l'Autorité nationale du jeu (ANJ) et Paris 2024 ont profité de la tenue d'Internationaux de badminton la semaine dernière pour sensibiliser les arbitres.

Rappel des règles de paris en France, avec l'interdiction de parier sur toute discipline des JO quand on est impliqué (athlètes, arbitres, bénévoles, prestataires...), sanctions encourues (jusqu'à cinq ans de prison ferme pour délit de manipulation, voire 10 ans si c'est en bande organisée)... L'intervention se veut pédagogique.

"Les JO ne sont pas la compétition qui suscite le plus de paris sportifs dans le monde, on est loin du Mondial de foot, mais c'est un événement avec des dizaines de disciplines sur les-

quelles normalement, en France, on ne peut pas parier. Donc on se tient prêt en cas de problème", explique Corentin Segalen de l'ANJ, coordinateur de la plateforme nationale de lutte contre la manipulation des compétitions sportives.

"L'objectif c'est d'intervenir le plus en amont possible, avant même que les criminels aient pu placer des paris suspects", poursuit-il.

Pour cela, l'ANJ et Paris 2024 travaillent avec les arbitres, les coaches, les athlètes... pour leur indiquer la conduite à tenir s'ils sont approchés par quelqu'un qui souhaite truquer un match, souvent via les réseaux sociaux.

"On intervient depuis presque un an pour sensibiliser tous ceux qui participeront aux Jeux. Le risque existe il faut qu'ils l'aient en tête", opine Blandine Sorbe, directrice de la conformité pour Paris 2024.

Aux arbitres de badminton, un sport qui suscite beaucoup de paris, notamment en Asie, les formateurs rappellent un épisode des JO de 2012 où des joueuses avaient été disqualifiées par la Fédération pour avoir délibérément perdu,

même si aucun lien avec des paris n'était apparu.

Mais pour Gilles Cavert, arbitre international de ce sport, la manipulation des compétitions ne présente "aucun risque pour les JO. A très haut niveau c'est très très rare. Ça existe à un petit niveau", estime-t-il.

Cette année, les fichiers des fédérations seront croisés avec ceux des parieurs pour s'assurer que les règles soient respectées.

L'ANJ dispose également d'outils pour analyser les cotes et déceler les comportements suspects, avec un accès au profil de chaque joueur.

"En France, le système est assez unique: la présidente de l'ANJ peut prendre une décision de suspension de pari. L'idée, c'est que les criminels ne gagnent pas d'argent avec les paris français et que les parieurs de bonne foi soient remboursés", explique Corentin Segalen.

L'enjeu est de taille: le marché des paris sportifs en ligne dans le monde est estimé en 2023 à plus de 63 milliards de dollars (soit 57 milliards d'euros) en Produit brut des jeux, c'est-à-dire la différence, empêchée par les sociétés de jeu, entre les mises des joueurs et leurs gains, selon

des chiffres présentés aux arbitres.

En France, l'année dernière, les mises totales sur les paris sportifs ont atteint 13 milliards d'euros, dont environ 8,5 milliards en ligne, selon l'ANJ, pour un PBJ de 2,4 milliards d'euros.

Pour les JO, "ce n'est pas forcément le genre d'épreuves sur lesquelles parient nos clients, car les athlètes sont moins connus mais on va bien sûr proposer des paris sur toutes les épreuves possibles", indique à l'AFP Nicolas Béraud, patron du site de paris Betclix.

Depuis le 1er mars, une nouvelle liste de compétitions sportives sur lesquelles les paris sont autorisés a été publiée par l'ANJ, avec le retrait de certaines compétitions sensibles à la manipulation.

Beaucoup de disciplines des JO y figurent, à l'exception des nouveaux sports (breaking, escalade, skateboard et surf), du basket 3x3, du plongeon, de la natation artistique, de la gymnastique, du tir, du dressage et du concours complet.

L'ANJ indique n'avoir pas eu de demandes des opérateurs de jeux en ligne pour les intégrer à la liste.

Sport

Rahimi propulse Al Ain au dernier carré de l'AFC



Soufiane Rahimi a encore une fois brillé de mille feux lors de la confrontation retour des quarts de finale de la Ligue des champions asiatique, match disputé lundi au Mrsool Park à Riyad. Il a été derrière la qualification de son club émirati d'Al Ain aux dépens de la formation saoudienne d'Al Nassr, en s'imposant après recourt aux tirs au but.

Le match retour s'est soldé, après prolongations, sur le score de 4 à 3 avec deux buts de l'ancien attaquant des Verts Rahimi, égale-

ment auteur de l'unique but lors de la rencontre aller.

A noter que Soufiane Rahimi est le meilleur buteur de la compétition avec 8 réalisations, des performances qui, cette fois-ci, ne devraient pas passer inaperçues au regard du sélectionneur national qui s'apprête à communiquer dans les prochains jours sa liste de joueurs devant prendre part aux deux matches tests de l'EN programmés à Agadir contre l'Angola et la Mauritanie, respectivement les 22 et 26 du mois en cours.

Foot féminin/qualifications JO-2024

L'EN affrontera la Zambie les 5 et 9 avril prochain

La sélection nationale féminine de football affrontera son homologue zambienne les 5 et 9 avril prochain, pour le compte des matchs aller et retour du quatrième et dernier tour des qualifications aux Jeux olympiques (Paris-2024).

Selon un communiqué de la Fédération Royale marocaine de football, le match aller de cette double confrontation se jouera le 5 avril au stade Levy Mwanawasa, à Ndola en Zambie, à partir de 19h00. Le match retour aura lieu le 9 avril au Complexe sportif SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan de Rabat, à partir de 22H00.

Lors du précédent tour, l'équipe nationale féminine a pris le meilleur sur son homologue tunisienne, tandis que la Zambie s'est qualifiée aux dépens du Ghana.

Les Lionnes de l'Atlas tenteront de dé-

crocher l'un des deux billets qualificatifs aux prochains JO réservés au continent africain. L'autre billet sera glané par le vainqueur de la rencontre qui opposera la Nigeria à l'Afrique du Sud.

Mise à jour

Le stade municipal de Berrechid abritera, ce soir à partir de 22 heures, la rencontre qui opposera le CAYB à la RSB, match comptant pour la mise à jour (21ème journée) de la Botola Pro D1 de football.

Ce match a été reporté en raison de l'engagement de l'équipe berkanie en Coupe de la Confédération CAF, épreuve où elle a réussi à se qualifier au tour des quarts de finale.



Championnat régional d'athlétisme et de cross-country scolaires

Des élèves représentant différents établissements d'enseignement relevant de la région Souss-Massa ont participé au championnat régional d'athlétisme et de cross-country scolaires, organisé samedi dernier à Taroudant.

Organisé par l'Académie régionale de l'éducation et de la formation (AREF) de Souss-Massa en coordination avec la section régionale de la Fédération Royale marocaine du sport scolaire (FRMSS), cet événement ambitionne de contribuer au développement du sport scolaire, à dynamiser la vie scolaire et à promouvoir et accompagner les compétences sportives prometteuses.

Lors de cette manifestation sportive, les élèves de la direction provinciale d'Inezgane-Aït Melloul ont dominé la compétition du cross-country alors que les représentants de la direction provinciale de Taroudant ont décroché la première place dans la catégorie d'athlétisme.

Ce championnat régional d'athlétisme et de cross-country a pour objectifs de renforcer l'esprit sportif chez les jeunes, d'encourager les élèves à la pratique sportive, de développer les compétences physiques, mentales, sociales, psychologiques et comportementales des élèves et de contribuer à la diffusion de la culture du sport et de la compétition chez les générations montantes.

Ebdel Fattah El Baz et Adil El Arbaoui vainqueurs des championnats régionaux de cyclisme

Le coureur-cycliste Ebdel Fattah El Baz de l'association Soukour Sahara de cyclisme Laâyoune, a remporté dimanche, le championnat régional sur route.

Lors de cette compétition organisée par la Ligue Laâyoune-Sakia El Hamra de cyclisme, sous la supervision de la Fédération Royale marocaine de cyclisme (FRMC), dans un circuit fermé de 80 km, El Baz a devancé Ilyas Khelafa et Abderrazq Belfakir, arrivés respectivement en 2è et 3è positions.

Chez les dames, Safae Baraoui du club la Marche Verte Laâyoune de cyclisme, a occupé la première marche du podium, en devançant Nissrine El Hassouni et Fatima Ezzahrae Lamsiah, arrivées respectivement deuxième et troisième.

Dans la catégorie masters, le cycliste Abkhita Regragui de l'association Soukour Sahara de cyclisme Laâyoune s'est emparé de la première place, suivi de Samir Younes de l'association Chabab Sakia-El Hamra et El Allagui Boujamaa de l'association Soukour Sahara.

Chez les juniors, le cycliste Oussama Baha de l'association Soukour Sahara de cyclisme Laâyoune s'est adjugé la première place, devant Chouaib Chabib et Khalid Makhoud, du même club.

Chez les moins de 23 ans, la victoire est revenue à Mohamed Ayouch de l'association Soukour Sahara de cyclisme Laâyoune, suivi de Mohamed El Barhami et Zakaria Aabilouch du même club.

Pour les cadets, Abdelkrim Azaoui de l'association Soukour Sahara de cyclisme Laâyoune a franchi la ligne d'arrivée en première position, devant Yassir Lahjouji et Rayane El Barhami.

Le championnat régional de cyclisme a été marqué par la participation de 35 cyclistes représentant l'ensemble des équipes affiliées à la Ligue Laâyoune-Sakia El Hamra de cyclisme.

Organisée en partenariat avec la wilaya de la région Laâyoune-Sakia El Hamra et la commune de Laâyoune, sous le thème "Le cyclisme au service du développement régional", cette manifestation vise à élargir la base des coureurs cyclistes, à intégrer le sport dans le processus de développement dans les régions du Sud du Royaume et à contribuer à la promotion de cette discipline.

Par ailleurs, le coureur cycliste Adil Arbaoui du Vélo Club de Khouirba, a remporté samedi, le Tour régional de cyclisme de Khénifra, organisé par le Club Chabab Atlas Khénifra de cyclisme en partenariat avec la Ligue

régionale de cyclisme de Béni Mellal-Khénifra.

Au cours de cette compétition organisée sous la supervision de la Fédération Royale marocaine de cyclisme à l'occasion de la célébration de la Journée internationale des femmes qui coïncide avec le 08 mars de chaque année, la deuxième place est revenue au cycliste Lahcen Saber du Club Association vélo vert de Casablanca alors qu'Anouar Rahmou du Club de cyclisme d'Azrou a décroché la troisième place.

Chez les dames, Chaïma El Hamri du Club Jeunesse Souk Es Sebte de cyclisme a occupé la première marche du podium tout devant Imane Lamkhayer (Club Jeunesse Souk Es Sebte de cyclisme) et Hiba Atiq (Club de cyclisme Génération Demnate) arrivées, respectivement, deuxième et troisième.

Le tour régional de cyclisme de Khénifra a été marqué par la participation de 86 cyclistes représentant l'ensemble des équipes affiliées à la Fédération Royale marocaine de cyclisme.

Cette compétition s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la Fédération visant à élargir la base des coureurs cyclistes en offrant l'opportunité aux plus jeunes d'entre eux d'affirmer leurs talents en vue de sélectionner les meilleurs éléments.